

# L'impact économique, social et environnemental des séjours de vacances en Auvergne-Rhône-Alpes

## « Tendances & opportunités » pour les ACM avec hébergement

Avril 2021

Rapport final

**DRAJES**



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CREPS**

Auvergne-Rhône-Alpes  
– Vallon-Pont-d'Arc

Rapport final

# SOMMAIRE

<b>1. Contexte et objectifs de l'étude</b>	<b>p. 4</b>
<b>2. Diagnostic du secteur en Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Entre constats et évolutions : les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec hébergement</b>	<b>p. 14</b>
<i>Les caractéristiques du secteur des Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement en ARA</i>	<b>p. 16</b>
<i>L'évolution des types de séjours proposés aux mineurs</i>	<b>p. 29</b>
<i>L'évolution des publics fréquentant les Accueils Collectifs de mineurs</i>	<b>p. 38</b>
<b>3. Les impacts des ACM en région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Tendances régionales et illustrations locales</b>	<b>p. 44</b>
<i>Impact culturel et éducatif : des organisateurs d'ACM parties prenantes du parcours éducatif des enfants</i>	<b>p. 45</b>
<i>Impact économique : un dynamisme impulsé par les acteurs du secteur des ACM sur les territoires</i>	<b>p. 46</b>
<i>Impact social : favoriser l'accès aux vacances et promouvoir le vivre ensemble</i>	<b>p. 49</b>
<i>Impact sur la préservation du patrimoine immobilier : de nombreux centres entretenus et rénovés sur la région</i>	<b>p. 50</b>
<i>Impact environnemental : un renforcement du réseau de l'éducation à l'environnement</i>	<b>p. 51</b>
<i>Impact sur l'attractivité touristique : des séjours collectifs pour faire découvrir le territoire</i>	<b>p. 52</b>
<b>4. Un fort potentiel sur les territoires : des opportunités dont les acteurs se saisissent pour réinventer les vacances</b>	<b>p. 53</b>
<b>5. Conclusions et préconisations. Ce qu'on doit retenir</b>	<b>p. 59</b>
<i>Conclusion</i>	<b>p. 60</b>
<i>Préconisations</i>	<b>p. 61</b>
<b>6. Annexes</b>	<b>p. 64</b>

# Une étude sur l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) avec hébergement dans un contexte particulier de crise sanitaire lié à la Covid-19

Une étude relative aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec hébergement menée dans **un contexte de crise sanitaire lié à la Covid -19** qui a déjà fortement impacté le secteur puisque les colonies apprenantes ont accueilli, à l'été, 125 000 enfants (contre un objectif envisagé de 250 000 enfants), avec 6 000 séjours sur l'ensemble des départements (à l'exception de Paris et de la Guyane) et dont les impacts économiques sont déjà nombreux tant pour les organisateurs que les territoires. A l'échelle du Rhône ce sont 700 enfants qui sont partis et 150 colonies apprenantes organisées.

Un contexte qui, comme l'a montré l'enquête menée par l'OVLEJ et l'UNAF\*, en juin 2020, auprès de 1 010 parents d'enfants âgés entre 6 et 17 ans, a également fortement impacté les familles dans leurs prises de décisions concernant leur choix de vacances : 76 % des parents interrogés indiquant qu'ils ont fait leur choix en fonction des effets de la crise (et notamment le besoin de retrouver les personnes de la famille qu'ils n'ont pas pu voir pendant la période de confinement, la baisse de moyens financiers, l'annulation de projets de vacances en lien avec des contraintes externes dont l'annulation des organismes, etc.). Un contexte de crise sanitaire impactant fortement les décisions des familles et engendrant de fortes inégalités : 22 % des parents inactifs déclarant qu'il n'y aura pas de séjours (d'au moins une nuit) pour les jeunes, soit près de deux millions d'enfants privés de vacances pendant l'été 2020.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un mode d'accueil collectif à caractère éducatif. Ces accueils sont soumis à la réglementation générale du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et à des réglementations particulières. Ils concernent tous les mineurs, depuis l'âge de leur inscription dans un établissement scolaire jusqu'à leurs 18 ans. On distingue **trois catégories d'accueil : sans hébergement, avec hébergements et accueils de scoutisme.**

**L'étude porte en particulier sur les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement, même si les données collectées ne permettent pas toujours de les isoler spécifiquement.**

Cadre de l'étude

	Accueil sans hébergement		Accueil avec hébergement					Accueil de scoutisme (avec ou sans hébergement)
	Accueil de loisirs	Accueil de jeunes	Séjour de vacances	Séjour court	Séjour court activité accessoire d'un accueil de loisirs	Séjour spécifique	Séjour de vacances dans une famille	
Durée	Au moins 14 jours/an (extra ou périscolaire) sur une durée minimale de 2 h/jour	Au moins 14 jours dans l'année scolaire	A partir de 4 nuits consécutives	1 à 3 nuits	1 à 4 nuits	Dès la 1ère nuit	A partir de 4 nuits consécutives	
Nombre de mineurs	7 à 300	7 à 40	A partir de 7				2 à 6	A partir de 7
Age	Dès leur inscription dans un établissement scolaire	14 ans à 17 ans	Dès leur inscription dans un établissement scolaire			6 ans ou plus	Dès leur inscription dans un établissement scolaire	
Projet éducatif	oui							

\* « Les vacances d'été 2020 des enfants de 6 à 17 ans et les effets de la crise sanitaire », OVLEJ, UNAF, Juillet 2020.



# 1.

## CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Un périmètre d'étude et une approche  
méthodologique ajustés au regard des données  
existantes

# Les séjours collectifs pour mineurs : un secteur clé pour l'accès aux vacances et aux loisirs

## Un dispositif en faveur du « Vivre Ensemble pour les jeunes mineurs »

Les séjours collectifs de mineurs sont en prise directe avec les enjeux de l'accès des mineurs aux vacances et aux loisirs. Le processus de démocratisation des séjours de vacances a été initié à partir des années 1950. Certaines structures sont devenues des acteurs incontournables sur les territoires, à l'image de *La Ligue de l'Enseignement*, de *l'Union nationale des centres sportifs de plein air* et de *l'Union française des centres de vacances et de loisirs* (1<sup>er</sup> organisateur de vacances adaptées organisées en France).

Inscrits dans une approche socio-éducative, les séjours de vacances pour mineurs articulent leurs actions autour de principes fondateurs :

- Promouvoir le « Vivre Ensemble » et la citoyenneté.
- Prendre en charge des enfants de milieux défavorisés.
- Favoriser la mixité sociale en accueillant des enfants issus de milieux sociaux distincts.
- Faire découvrir aux enfants les territoires.
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.
- Favoriser la santé et l'accès au plein air.

## Un secteur moins attractif, mais aussi moins accessible

Si les séjours de vacances sont ancrés dans la mémoire collective et jouissent d'une bonne image auprès des français (source : sondage IFOP/UNAT, 2019), la situation du secteur est préoccupante depuis une vingtaine d'années. De fait, le secteur est marqué par une baisse d'attractivité et d'accessibilité qui se caractérise par :

- Une baisse du nombre d'enfants en accueil avec hébergement, et en particulier des enfants de familles de la classe moyenne (cadres, enseignants, infirmiers, etc.) qui sans aide (CAF ou CE) doivent faire des choix face à des séjours d'un coût compris entre 700 € et 1000 € la semaine\*.
- Une baisse du nombre d'accueils avec hébergement.
- Une diminution de la durée des accueils avec hébergement (en quelques décennies, la durée moyenne des séjours collectifs est passée de 3 semaines à 10 jours ou moins).
- La fermeture de nombreux centres d'hébergement.

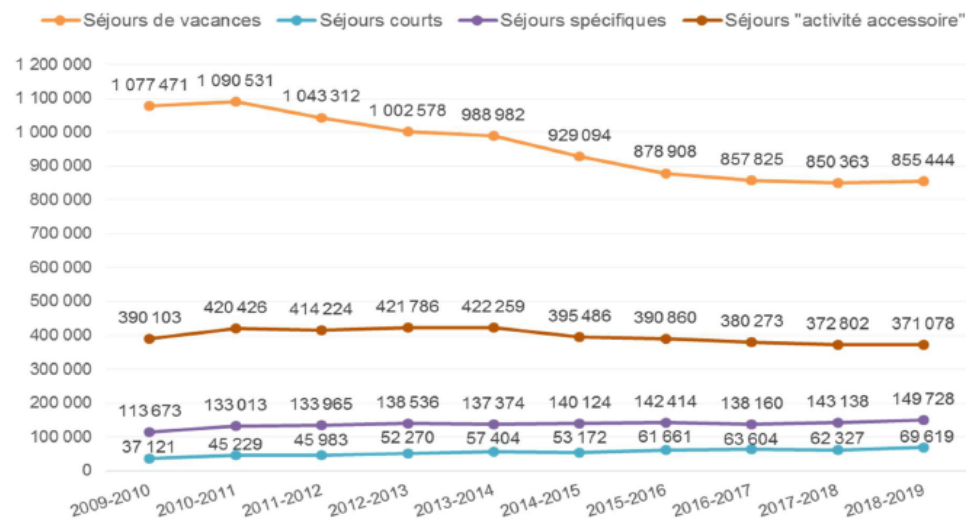
Au-delà du préjudice pour les organisateurs, le recul du nombre de séjours de vacances vient directement impacter la jeunesse et l'accès aux vacances pour tous (3 millions d'enfants de 5 à 19 ans ne partent pas en vacances).

## Une évolution à l'échelle nationale

Les données statistiques fournies par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)\*\* illustrent ces tendances nationales :

- 8 années consécutives de baisse de la fréquentation, mais +1 % d'augmentation constatée en 2018/2019, avec 54 729 séjours collectifs pour 1 445 869 départs de mineurs (dont +4 % pour les 14-17 ans plus enclins que leurs cadets à participer à des séjours spécifiques).
- Une légère augmentation soutenue par les séjours courts, les séjours spécifiques et séjours de vacances organisés à l'étranger.
- Un nouveau type de séjour : les séjours de cohésion, organisés dans le cadre du Service national universel, qui concernent 1 978 jeunes en 2018/2019.

Graphique 1 : Effectifs de départ de mineurs en séjours collectifs



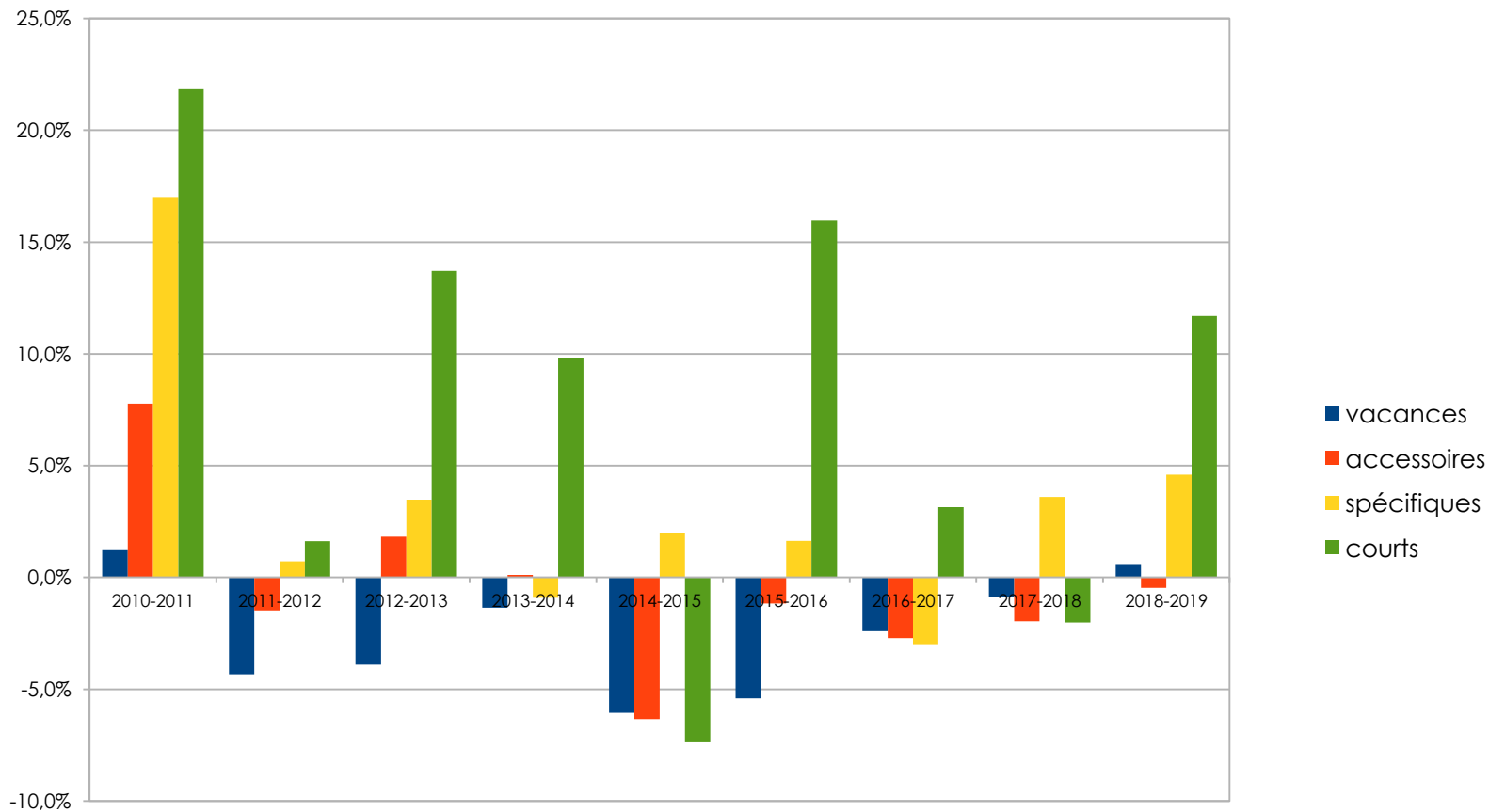
\* Michel Ménard, Rapport d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs, 2013.

\*\* Note d'analyse – « Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018 / 2019 », Bulletin n°51, OVLEJ, novembre 2019, p.3.

L'évolution annuelle des types de séjours entre 2010 et 2019 à l'échelle nationale révèle :

- Une baisse significative de l'ensemble des séjours à partir de 2011-2012 et ce jusqu'en 2015-2016.
- Une légère reprise des séjours de vacances.
- Des séjours spécifiques et surtout courts qui tirent leur épingle du jeu.
- Des séjours accessoires qui fluctuent sur la période.

**Evolution annuelle du nombre des séjours France entre 2010 et 2019**



## Des organisateurs qui doivent faire face aux changements sociaux

### Des solutions pour rendre plus accessibles les séjours de vacances

La baisse de l'attractivité des séjours collectifs pour mineurs dépend d'une diversité de facteurs, et notamment :

- Un coût de départ trop élevé.
- Des départs en vacances en famille privilégiés.
- Une évolution du schéma familial.
- Une image parfois ternie par l'actualité (médiatisation d'indigent, d'accident durant un séjour).
- Etc.

Le coût constitue aujourd'hui le frein principal pour les départs en séjour collectif. Pour lutter contre l'exclusion des enfants de familles modestes des séjours, une diversité d'aides visant à supporter le coût du départ sont proposées par la CAF, les intercommunalités, les centres communaux d'action sociale, les comités d'entreprises, les associations, etc. Ces aides ont contribué à une augmentation du nombre de départs d'enfants de familles à faibles revenus. Si elles soutiennent les ménages les plus fragiles, ces aides ne touchent pas les classes moyennes pour qui le coût de départ reste relativement élevé.

### Des organisateurs qui ont dû s'adapter aux évolutions de la réglementation et de la demande

Les séjours de vacances doivent répondre à un nombre croissant de règles strictes de déclaration, d'hygiène et de sécurité. Les établissements d'accueil sont soumis à des contrôles de l'ensemble des aspects du séjour de vacances (personnel, conditions de travail, conditions de déroulement des stages pratiques, pédagogie, activités, hygiène, sécurité, locaux, etc.).

Pour renforcer leur attractivité, les organisateurs doivent également répondre à l'évolution de la demande et diversifient leur offre d'accueils avec hébergement. Ainsi, pour répondre à une demande plus large, les organisateurs proposent des séjours de vacances plus courts et organisés autour de nouvelles thématiques et activités (écologie, sports, etc.).

\* « Pré-étude » économique sur le secteur des « colonies de vacances », Rapport final, DJEPVA, 2016.

\*\* L'apport des villages de vacances à l'économie locale, UNAT, 2013.

## La volonté d'évaluer l'impact des ACM en Auvergne-Rhône-Alpes

Or, si ces évolutions s'inscrivent dans un changement structurel de long terme, il est indispensable pour les acteurs du secteur de **comprendre les mutations** en jeu afin de pouvoir les anticiper et les accompagner. C'est le cas de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) et du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, site de Vallon-Pont-d'Arc, qui s'interrogent sur les tendances du secteur dans la Région ARA, les opportunités en présence et les initiatives qui pourraient être valorisées.

N'ayant pour l'instant fait l'objet d'aucune étude à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **les impacts économiques, sociaux et environnementaux des séjours collectifs pour mineurs** constituent un enjeu pour les différents acteurs du territoire. Pour autant, les données statistiques disponibles ne permettent pas de les mesurer de façon fine :

- En effet, les bases de données existantes ne permettent pas d'isoler les organisateurs qui proposent « uniquement » des séjours de vacances avec hébergement, ni donc de connaître spécifiquement leurs caractéristiques. Les données statistiques disponibles, fournies par les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES), la DRAJES et la DJEPVA concernent les types de séjours proposés, le nombre de locaux avec hébergement, leur capacité d'accueil, ou encore les effectifs de départ de mineurs en séjours collectifs.
- Toutefois la pré-étude économique du secteur réalisée par la DJEPVA\*, en 2016, auprès des SDJES permet d'avoir des données plus précises sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, telles que la répartition de l'activité selon la durée des séjours et par type d'organisateur ou encore l'analyse des prix des séjours.
- De même, l'étude de l'UNAT sur l'apport des villages de vacances à l'économie locale\*\* révèle les contributions économiques et sociales significatives des villages de vacances pour les territoires : emploi, dépenses des vacanciers, ou encore dépenses des villages eux-mêmes pour leur fonctionnement et travaux de rénovation immobilière, générant par exemple pour un village de vacances de 376 lits, un montant total de près de 800 000 € par an injectés dans l'économie locale et 22,8 emplois ETP. Rappelons toutefois que le modèle des villages vacances est essentiellement conçu pour les séjours en familles, et non pour les séjours spécifiques de mineurs.



# Une étude pour mettre en lumière le caractère innovant du secteur

## Les enseignements de l'étude menée par l'UNAT sur la place des villages de vacances dans les dynamiques de territoires

L'étude récente, réalisée par l'UNAT\*, et visant à valoriser les impacts sociaux, économiques, culturels et environnementaux des villages de vacances sur leur territoire d'implantation montre par ailleurs que les villages de vacances sont un moteur de la dynamique économique des territoires : 12,7 millions d'euros ont été investis en 2018. Selon l'étude, une part importante du coût du séjour revient directement aux acteurs du territoire : animation pédagogique (38 %), transport (33 %), alimentation (29 %). Or, 55 % des établissements du réseau de l'UNAT sont situés dans des communes de moins de 3 500 habitants.

Les impacts sont donc nombreux : impacts sur les circuits locaux, pérennisation d'emplois non-délocalisables, activité pour les artisans, les commerçants, mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel local, ou encore retombées fiscales relatives aux impôts et taxes de séjour, mais aussi élaboration de projets éducatifs permettant l'intégration des vacances dans les dynamiques locales et les politiques éducatives (et notamment dans les Conventions territoriales globales pilotées par les CAF).

## Les impacts des villages de vacances sont donc pluriels, révélant plus généralement l'aspect innovant du secteur et qui se caractérise par :

- **Une action prospective** : incubateur de produits et de concepts culturels, sportifs, projets pédagogiques, touristiques, traditions, participation à la médiation culturelle du territoire.
- **Des effets multiples en matière de cohésion territoriale**, lien social par l'intermédiaire d'interactions sur la restauration, l'hébergement social d'urgence ou le prêt d'infrastructure.
- **Des acteurs créateurs de partenariats** : vecteur de diversification des compétences s'inscrivant dans un travail de lobbying et de portage politique afin de rappeler aux collectivités territoriales que le tourisme est un secteur économique qui impacte positivement leur territoire.

Un caractère innovant du secteur dont il faut tenir compte dans le cadre de la présente mission.

\* Les villages de vacances au cœur de la dynamique des territoires, rapport de l'UNAT, 2019. UNAT observation recense 492 villages de vacances qui accueillent 1,2 million d'enfants et jeunes, avec 3,5 millions de nuitées sur les 19 millions dans l'ensemble du réseau.





## Un périmètre d'étude et une approche méthodologique ajustés au regard des données existantes

La collecte et l'analyse des données ont permis de préciser le contour de l'étude et le besoin de confronter les tendances nationales et régionales aux réalités de terrain. L'étude qualitative, qui a dû s'adapter à la disponibilité des données et au contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, est donc menée en trois phases distinctes :

- **Phase 1** : une analyse documentaire et une co-construction et validation du protocole d'enquête par le Comité technique et la formulation de propositions de la part de Mouvens quant aux impacts, modèles et écosystèmes à étudier.
- **Phase 2** : un état des lieux du secteur et l'identification des tendances et opportunités existantes en Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Phase 3** : une investigation sur neuf écosystèmes retenus par le Comité technique\* questionnant des acteurs et des dynamiques qui permettent d'approfondir les opportunités et de formuler des préconisations.

La phase 1 a permis de proposer plusieurs types de modèles ou écosystèmes à étudier. Le Comité technique a fait le choix de privilégier 9 d'entre eux parmi 17, situés dans les départements du Puy-de-Dôme, l'Ardèche, la Haute-Savoie et l'Isère au regard de différents **critères** retenus :

- Ruralité, périurbain et montagne.
- Diversité des acteurs (collectivité, association, CE).
- Diversité de l'activité.
- Diversité des thématiques (environnement/développement durable, éducation à la santé, éducation culturelle et artistique, physique et sportive, etc.).

Les séjours de vacances peuvent engendrer différents types d'influences sur les territoires qui les accueillent. De fait, si certains impacts sont difficiles à quantifier, ils constituent tout de même des éléments à valoriser.

\* Une analyse donnant lieu à la rédaction d'un rapport complémentaire.

## Phase 3 : une analyse des impacts des séjours de vacances sur 4 départements et 9 écosystèmes

### Puy-de-Dôme :

- CE Michelin
- Hébergement Clair Matin UFCV
- Association d'Education Populaire (Volcania & Île aux enfants)

### Haute-Savoie :

- Chalet les Bartavelles – Centre de vacances de Courbevoie
- Voyage Vacances Loisirs



### Ardèche :

- Collectif Pétale
- Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche

### Isère :

- Accueil de loisirs de Poisat
- Club Vercors

## 6 types d'impacts à questionner

- Impact sur l'offre éducative et culturelle.
- Impact économique auprès des partenaires et sur les ressources locales.
- Impact social.
- Impact sur la préservation du patrimoine immobilier.
- Impact sur la préservation de l'environnement.
- Impact sur l'attractivité touristique.

## Un Comité de Pilotage associant de nombreux acteurs du secteur

Structure	Nom
DRAJES	Fabienne Deguilhem
DRAJES	Michel Calzat
DRAJES	Eric Rutault
DRAJES	Dominic Nier
DRAJES	Cécile Delanoë
DJEPVA	Anne Sarra
INJEP	Yaëlle Amsellem Mainguy
SDJES 07	Lionel Migliorini
SDJES 38	Marilyne Deglise Favre
SDJES 63	Christelle Bonaton-Dupont
SDJES 74	Fabien Basset
CREPS Vallon Pont d'Arc PRNSN	Aziz Chlieh
Jeunesse Plein Air	Christian Tête ; Elise Roinel
OVLEJ	Natacha Ducatez
UFCV Rhône	Hélène Anglaret
Francas	Gilles de Rosa
URFOL	Sophie Ferreiro
Léo Lagrange	Mathias Collon
Réseau GRAINE	Frédéric Villaumé
CAF Rhône	Sandrine Roulet

## Les différents impacts questionnés en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Impact sur l'offre éducative et culturelle	
Caractéristiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des séjours de vacances sur l'offre éducative et culturelle du territoire</li> <li>Création d'activités éducatives, pédagogiques ou culturelles à destination des mineurs accueillis dans le cadre des séjours de vacances</li> <li>Valorisation de l'image positive du territoire en faveur de l'offre éducative et culturelle (diversification, accessibilité, etc.)</li> <li>Echanges économiques entre les organisateurs de séjours de vacances et les collectivités et acteurs économiques du territoire</li> </ul>	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Volume et types d'activités éducatives et culturelles accessibles pendant et hors période de séjours de vacances</li> <li>Mise à disposition d'équipements de la collectivité pour les organisateurs de séjours (sur quelle période? dans quel cadre?)</li> <li>Accès des participants aux séjours de vacances à l'offre d'activités existante à l'année ou mise en œuvre à destination du public touristique (dont séjour de vacances)</li> <li>Proposition de temps éducatifs et culturels aux mineurs en séjours collectifs</li> <li>Types de partenariats avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire (visite, animation, etc.)</li> <li>Relations entre les acteurs éducatifs et culturels du territoire</li> </ul>	
Types de bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes et habitants du territoire</li> <li>Opérateurs éducatifs et culturels du territoire</li> <li>Collectivités</li> </ul>	

Impact économique	
Caractéristiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact économique de court terme, relevant de l'ensemble des retombées directement associées à la présence des séjours de vacances sur le territoire</li> <li>Dépenses effectuées dans le tissu économique du territoire pour assurer la mise en œuvre des séjours de vacances (animation, accueil, fonctions, supports, restauration, hébergement, logistique, etc.)</li> <li>Echanges économiques entre les organisateurs de séjours de vacances et les collectivités et acteurs économiques du territoire</li> </ul>	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de dépenses (hébergement, restauration, commerces, transports, loisirs)</li> <li>Partenariats avec acteurs économiques du territoire (prestataires d'activités, producteurs locaux, etc.)</li> <li>Volume d'achats des ACM auprès des structures économiques du territoire ou extraterritoriales</li> <li>Recrutement local de personnel (nombre ETP, type de contrat, durée hebdomadaire des contrats, type de poste, origine géographique des personnes recrutées (territoriales, extraterritoriales, etc.))</li> <li>Nécessité pour les acteurs économiques et collectivités du territoire de recruter du personnel supplémentaire en période de séjours de vacances pour mineurs (nombre ETP, type de contrat, durée hebdomadaire des contrats, type de poste, origine géographique des personnes recrutées, etc.).</li> </ul>	
Types de bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs locaux (entreprises, associations, indépendants)</li> <li>Collectivités</li> </ul>	

## Les différents impacts questionnés en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Impact social
Caractéristiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des séjours de vacances sur les collaborations entre les acteurs</li> <li>Modalité de mise en œuvre de partenariats</li> <li>Evolution de l'accès aux vacances et aux loisirs des mineurs</li> </ul>
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition d'équipements</li> <li>Nombre et profils des mineurs accueillis en séjours collectifs (origine géographique, âge)</li> <li>Mixité des publics (enfants en situation de handicap, intergénérationnel, classes sociales)</li> <li>Tarifs des séjours (tarifs préférentiels, aides sociales)</li> <li>Prêt de matériels et d'équipements pour le départ en séjour</li> <li>Transmission de valeurs (vivre ensemble, solidarité, citoyenneté)</li> </ul>
Types de bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes et habitants du territoire</li> <li>Organisateurs des séjours de vacances</li> <li>Collectivités</li> <li>Associations</li> <li>Structures sportives, touristiques</li> <li>Centre de loisirs, etc.</li> </ul>

Impact sur la préservation du patrimoine immobilier
Caractéristiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des séjours de vacances sur patrimoine immobilier du territoire</li> <li>Maintien et contribution à la préservation du patrimoine immobilier</li> <li>Valorisation du patrimoine immobilier</li> <li>Valorisation de l'image positive du territoire</li> <li>Création et entretien du patrimoine immobilier et des équipements du territoire</li> </ul>
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Typologie du patrimoine et des équipements</li> <li>Etat général et coûts d'exploitation et d'entretien moyens</li> <li>Construction de nouvelles structures</li> <li>Type de bâtiments restaurés</li> <li>Type et montant des travaux engagés</li> <li>Motifs des travaux engagés (mise aux normes, mise en valeur de patrimoine, etc.)</li> <li>Type de soutien financier (CAF, ministère, etc.)</li> <li>Influence sur l'attractivité et l'image du territoire</li> </ul>
Types de bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaires</li> <li>Collectivités</li> </ul>

# Les différents impacts questionnés en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Impact sur l'environnement
<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur la sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux</li> <li>• Pratiques en lien avec le développement durable</li> <li>• Démarches partenariales avec les acteurs locaux</li> <li>• Développement des circuits courts</li> </ul>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Découverte des richesses naturelles du territoire</li> <li>▪ Sensibilisation à la fragilité du patrimoine naturel du territoire</li> <li>▪ Sollicitation d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable</li> <li>▪ Sollicitation de producteurs locaux pour proposer aux publics une alimentation durable et locale</li> </ul>
<p>Types de bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes et habitants du territoire</li> <li>• Organismes des séjours de vacances</li> <li>• Collectivités publiques</li> <li>• Associations</li> <li>• Producteurs locaux</li> </ul>

Impact sur l'attractivité touristique
<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des séjours de vacances sur l'attractivité touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes</li> <li>• Arrivée, dans le cadre des séjours de vacances, de jeunes extérieurs au territoire</li> <li>• Découverte du patrimoine architectural, historique et naturel de la Région par des mineurs originaires de toute la France, susceptibles de revenir plus tard</li> <li>• Visibilité accrue pour les activités touristiques de la région grâce à la communication réalisée par les organisateurs</li> <li>• Pratique d'activités sportives de nature (ou spécifiques)</li> </ul>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement du séjour de vacances sur le territoire</li> <li>▪ Communication, mise en lumière des activités dans les outils de communication des organisateurs et partenaires</li> <li>▪ Evolution de l'affluence touristique depuis la mise en œuvre des séjours de vacances (observable dans le cas d'une création récente)</li> <li>▪ Partenariats avec les acteurs touristiques du territoire</li> <li>▪ Découverte du territoire par les mineurs en séjours collectifs</li> <li>▪ Création de structures touristiques (hébergement, restauration)</li> <li>▪ Développement d'activités touristiques (visites, activités, événements, activités sportives spécifiques dont ski, spéléologie, escalade, canoë, etc.)</li> </ul>
<p>Types de bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes des activités touristiques (hors ACM)</li> <li>• Organismes d'hébergement touristique</li> <li>• Acteurs du sport dans les territoires</li> <li>• Collectivités publiques</li> </ul>



# 2.

## DIAGNOSTIC DU SECTEUR EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES (ARA)

Entre constats et évolutions : les Accueils Collectifs  
de Mineurs (ACM) avec hébergement

# Contexte et méthodologie de recherche pour la réalisation du diagnostic sectoriel

## Contexte de l'analyse régionale

La première phase de l'étude portant sur l'impact social, économique et environnemental des séjours de vacances en Auvergne-Rhône-Alpes consiste à dresser un diagnostic territorial du secteur des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec hébergement en région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Elle a pour objectif d'identifier les caractéristiques du secteur, les évolutions, mais également les perspectives d'évolution du secteur à l'échelon régional.

L'analyse proposée s'intéresse à l'organisation générale des activités des ACM et découle de la 8<sup>ème</sup> édition du colloque « vacances enfants – ados », organisé par l'UNAT en novembre 2019. Les conclusions du colloque mettent en avant un besoin d'identifier, valoriser et favoriser l'émergence d'impacts des séjours pour mineurs sur les territoires, mais également la nécessité de tendre vers des données économiques, n'étant pas une habitude du secteur.

Les travaux de recueil de données se sont déroulés durant la crise sanitaire liée à la Covid-19, entre mars et mai 2020. Celle-ci a lourdement impacté l'activité des acteurs du secteur, ces derniers étant très inquiets quant à la reprise des séjours, leur survie en sortie de crise ou encore les évolutions réglementaires à venir.

## La méthodologie

La méthodologie, co-construite avec le Comité technique de l'étude, pour réaliser le diagnostic régional des séjours de mineurs, a été déclinée en plusieurs étapes de travail :

- **Le recueil et l'analyse des sources documentaires détenues par les membres du Comité de pilotage, ainsi que les données descriptives du secteur des séjours de vacances au niveau national, et celles complémentaires à disposition à l'échelle du territoire.**
- **La collecte et le croisement des données régionales (base SIAM) qui permettent de situer les types d'organismes, les capacités d'accueil, les types de séjours organisés en région Auvergne-Rhône-Alpes et au niveau départemental.**
- **L'exploitation des données issues d'entretiens qualitatifs menés auprès d'acteurs institutionnels et des représentants des têtes des réseaux des principaux organismes de séjours en Auvergne-Rhône-Alpes (Cf. liste en annexe).**

## Sources documentaires

- DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement (séjours réalisés ou publics accueillis), INJEP, 2019.
- Bilan séjours de vacances en Auvergne-Rhône-Alpes 2018 / 2019, base SIAM.
- Note d'analyse – « Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018 / 2019 », Bulletin n°51, OVLEJ, novembre 2019.
- « Pré-étude » économique sur le secteur des « colonies de vacances », Rapport final, DJEPVA, mars 2016.
- L'apport des villages de vacances à l'économie locale, UNAT, mars 2013.
- Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2013, Renaud Foirien, Stat-Info, Bulletin de statistiques et d'études, n°15, Vol. 2, 2015.
- Michel Ménard, Rapport d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs, 2013.
- Les centres de vacances au cœur de la dynamique des territoires, rapport de l'UNAT, 2019.
- Etude sur la fonction de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur le territoire rhônalpin, CRAJEP, 2015.
- Données UNAT « Recensement du Tourisme Social et Solidaire », rapport d'étude 2018.
- Données CCI ARA, chiffres clés ARA, 2020.
- Etude « Les vacances et les activités collectives de 5 à 19 ans » réalisée par le Crédoc pour l'OVLEJ, 2020.
- Etude « Choisir une colo ou un mini-camp : quels sont les critères des familles, des enfants et des adolescents ? », Bulletin n°46, OVLEJ, 2016.
- Les français et les vacances, Sondage Ifop pour l'UNAT et la Fondation Jean-Jaurès, 2019.
- Isabelle Monforte, Dossier d'étude Cnaf 187, « Centres de loisirs, mini-camp, colos : quand les parents font le choix du collectif », OVLEJ, 2016.
- Panorama statistique 2019, DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.
- « Les vacances d'été 2020 des enfants de 6 à 17 ans et les effets de la crise sanitaire », OVLEJ, UNAF, Juillet 2020.
- Guide accueil collectif des mineurs, CAF du Loiret, 2015.



# *Les caractéristiques du secteur des Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement en Auvergne-Rhône-Alpes*



# La place de la région ARA dans le paysage français

3<sup>e</sup> région française, l'Auvergne-Rhône-Alpes tient une place toute particulière dans le secteur de l'économie et du tourisme.

## Économie

Place de l'ARA en France  
Les secteurs dominants et ses rangs :  
2<sup>nd</sup> région innovante  
2<sup>nd</sup> région exportatrice  
1<sup>re</sup> région industrielle

## Économie de proximité

Commerce de détail =  
**55,2 %** de l'emploi salarié  
du commerce en ARA

## Attractivité touristique

**167,8** millions de nuitées touristiques

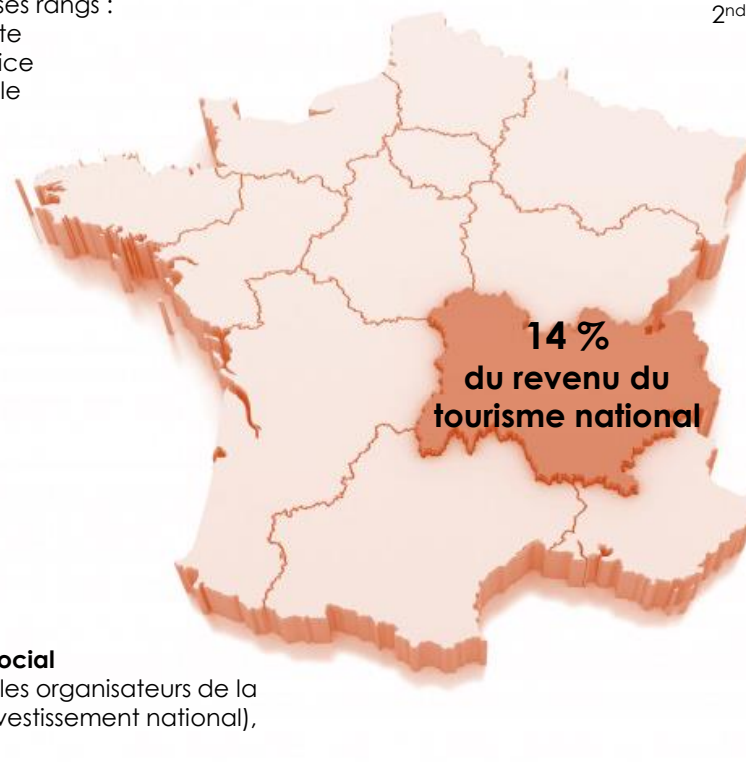
## Tourisme social

**8,7 M€** d'investissement par les organisateurs de la  
région en 2017 (**14 %** de l'investissement national),

La région ARA, au **2<sup>nd</sup> rang** après la région PACA

## Revenus du Tourisme

2<sup>nd</sup> région française avec **21,2 Mds €**



## De nombreux sites d'exception :

- 175 stations de ski
- 2 parcs nationaux
- 10 parcs naturels régionaux
- 141 sites culturels
- 11 sites récréatifs
- 136 musées de France
- 24 stations thermales

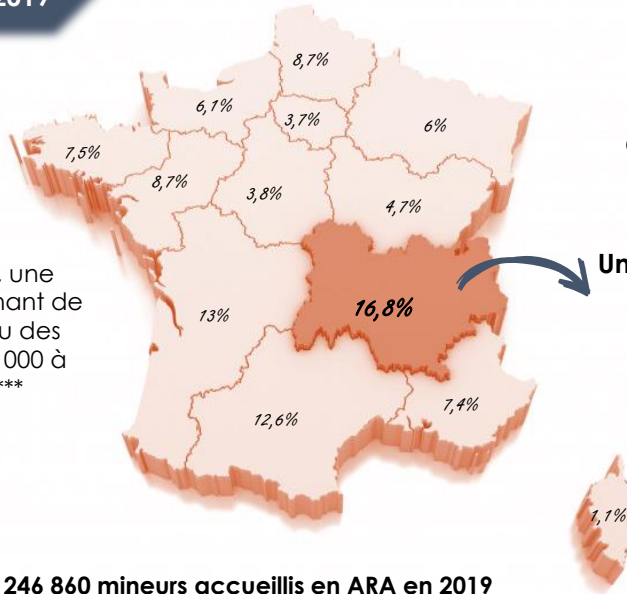
**9 711 km<sup>2</sup> soit 12,8 % de l'espace national.**

**8 millions d'habitants, 2<sup>nd</sup> région la plus peuplée de France (12,4 %)**

# La région ARA : une forte attractivité pour les ACM avec hébergement en montagne

Une forte attractivité pour l'Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement à l'échelle de la région, mais contrastée à l'échelle des départements.

Part des séjours de mineurs par région en France en 2019



ARA : 1<sup>re</sup> région d'ACM avec hébergement

1 975 locaux avec hébergements

Une capacité d'accueil de plus de 150 000 lits\*\*  
 34 637 lits en Haute Savoie  
 28 780 en Savoie  
 15 379 en Isère

A l'échelle nationale, une majorité de mineurs venant de la région parisienne ou des agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants \*\*\*

**8 109 séjours** pour **246 860 mineurs accueillis en ARA en 2019**  
 (19,5 % de l'effectif en France métropolitaine)

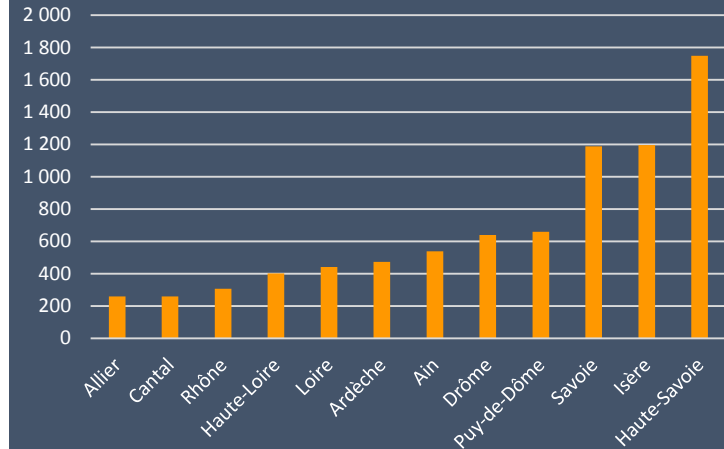
**54 946 journées** organisées  
 (représentant 19,5 % de l'effectif national)\*

\* DJEPVA, base de données SIAM, données statistiques sur les ACM avec hébergement (séjours réalisés, publics accueillis), INJEP, 2019.

\*\* 72 000 lits en village vacances, auberges de jeunesse et centre sportifs

\*\*\* Etude « Les vacances et les activités collectives de 5 à 19 ans » réalisée par le Crédoc pour l'OVLEJ, 2020.

## Une répartition du nombre de séjours pour mineurs accueillis en ARA inégale entre les départements



Un nombre de séjours plus importants pour les départements montagneux : Haute-Savoie, Isère et Savoie

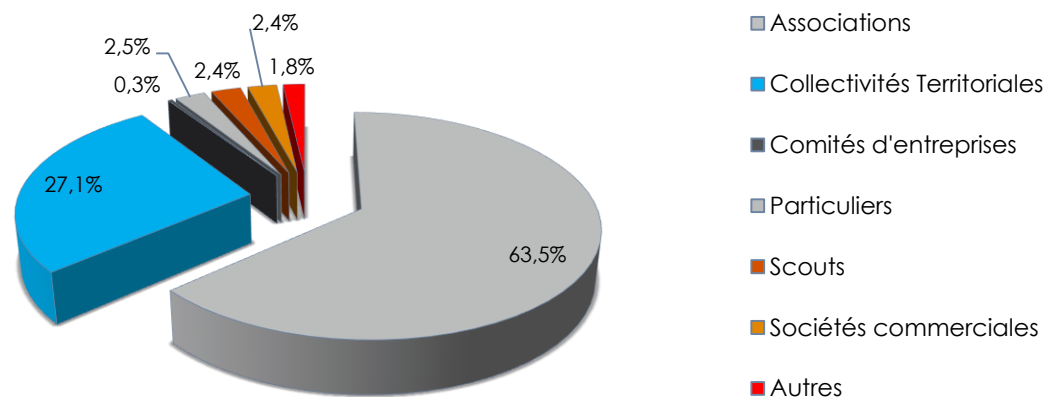
Les stations de montagne permettent de profiter d'une saisonnalité plus étendue et sont attractives tant en été qu'en hiver, augmentant par conséquent le nombre de séjours sur ces 3 départements. Ainsi, ils accueillent à eux 3 plus de la moitié des séjours se déroulant sur la région ARA. A l'inverse, les départements ruraux (notamment l'Allier et le Cantal) sont prisés surtout durant la période estivale.

## La place des **organisateurs des ACM** en Auvergne-Rhône-Alpes

Des données globales, confondues sur **tous les types d'ACM avec et sans hébergement** sur le territoire.

**4 241 organisateurs d'Accueil Collectifs de Mineurs sur la période 2018-2019\***  
**Une capacité d'accueil de près de 150 000 places pour tout type d'ACM**

**Le statut des organisateurs ACM en ARA en 2019**



### Un secteur porté en majorité par les associations et les collectivités territoriales

- Acteurs incontournables tant pour les séjours de vacances que pour les accueils de loisirs, les structures associatives et d'éducation populaire et les collectivités territoriales représentent plus de 90 % des organisateurs d'ACM.
- Figurant parmi les principaux organisateurs de séjours de vacances, les comités d'entreprises constituent aujourd'hui une faible part des organisateurs d'ACM (0,3 %).
- Minoritaires parmi les organisateurs d'ACM, les sociétés commerciales (2,4 %) proposent principalement des séjours de vacances.

Contrairement à l'hébergeur ou à l'opérateur de séjours, **l'organisateur** a la responsabilité de donner tous les moyens au directeur de l'ACM pour la mise en place d'un accueil de qualité et de la réglementation en vigueur. Il a également la charge de produire le projet éducatif. L'organisateur doit déclarer l'ACM en envoyant une fiche de déclaration au SDJES de son domicile ou de son siège social, et non au SDJES du lieu où se déroule l'ACM.

\* Données base SIAM, ARA. Tout ACM confondu, pas de distinction entre les ACM sans hébergement et avec hébergement, 2019.



Les entretiens avec les acteurs institutionnels régionaux, les têtes de réseaux ou encore les experts, permettent d'apporter une vision qualitative du statut des ACM avec hébergement sur le territoire. À ce jour, le secteur associatif est très présent dans l'organisation des séjours pour mineurs, tous types confondus (d'après l'INJEP, la JPA, la Ligue de l'Enseignement, etc.).

D'après un représentant des Francas, proches de l'organisation de séjours accessoires aux ALSH : « Sur les séjours courts, les organisateurs sont principalement des centres de loisirs, dans la continuité des ALSH. Il s'agit de la poursuite de l'offre faite aux familles, rassurant les familles et les enfants qui partent ». En parallèle, un membre de l'INJEP explique : « Ces dernières années, on observe une hausse de l'organisation de séjours courts ; ce qui pousse à faire évoluer les typologies des organisateurs au profit des centres de loisirs de proximité ».

Concernant la place des Comités d'Entreprise sur le territoire, la JPA souligne : « Les comités d'entreprise étaient de très grands organisateurs de colonies en ARA. Mais la baisse importante du nombre de salariés, la hausse du chômage, la délocalisation des emplois ont eu un impact sur l'organisation des colonies par les Comités d'Entreprise, auxquelles s'associent de nouvelles pratiques des Comités d'Entreprise (versement de chèques vacances ou chèques CE) qui financent directement les familles dans leurs pratiques de vacances ou de consommation quotidienne ».

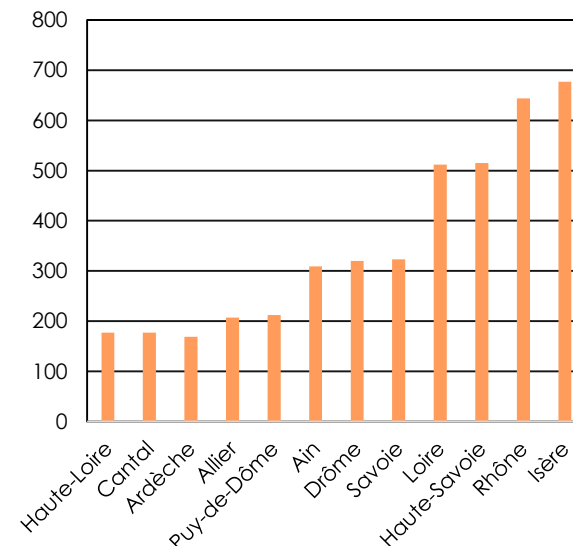


# Le statut des organisateurs d'ACM (avec et sans hébergement) selon les territoires

## Les organisateurs d'ACM : une majorité d'associations et de collectivités territoriales sur l'ensemble des départements\*

- Si le nombre d'organisateur d'ACM est répartie de façon inégale selon les départements, la prédominance des associations et des collectivités territoriales s'observe sur l'ensemble des territoires de la région. Ceci s'explique par le fait que ces structures peuvent proposer une diversité d'ACM (accueils de loisirs, séjours collectifs, etc.).
- A l'échelle départementale, entre 39,1 % et 72,8 % des organisateurs sont des associations. En Ardèche, 72,8 % des organisateurs sont des associations, 70 % en Haute-Savoie, 70 % dans le Rhône, 66 % dans la Drôme ou encore la Loire. A contrario, l'Allier est le département qui compte la plus faible part d'associations comme organisateurs (39,1 %).
- Entre 19,5 % et 50,2 % des organisateurs d'ACM sont les collectivités territoriales sur les différents départements de la région. L'Allier est le département qui compte proportionnellement le plus de collectivités territoriales comme organisateurs d'ACM, avec 50,2 %. Dans le Puy-de-Dôme, 38,4 % des organisateurs d'ACM sont des collectivités territoriales, 32,8 % dans le Cantal ou encore 30,9 % en Isère. L'Ardèche est le département qui compte la plus faible part de collectivités territoriales organisatrices d'ACM.
- Entre 0,2 % et 5,6 % des organisateurs sont des sociétés commerciales. Les départements comptant proportionnellement le plus de sociétés commerciales comme organisateurs d'ACM sont également ceux qui accueillent le plus de séjours de vacances sur leur territoire : Savoie : 5,6 % ; Haute-Savoie : 3,9 % ; Isère : 2,8 %. L'Allier fait figure d'exception. S'il s'agit du département qui accueille le moins de séjours de vacances, 3,9 % des organisateurs d'ACM sont des sociétés commerciales.

Nombre d'organisateur d'ACM par départements en 2018/2019



	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Puy-de-Dôme	Total ARA
Associations	197	81	123	105	213	396	342	100	447	213	361	116	<b>2694</b>
Collectivités territoriales	89	104	33	58	74	209	128	36	147	75	115	81	<b>1149</b>
Comités d'entreprises	0	1	0	1	1	3	3	0	2	0	3	0	<b>14</b>
Particuliers	5	5	6	3	15	4	20	30	10	1	4	2	<b>105</b>
Scouts	5	7	3	3	5	25	11	4	16	9	10	5	<b>103</b>
Sociétés commerciales	3	8	3	5	6	19	1	1	15	18	20	2	<b>101</b>
Autres	10	1	1	2	6	21	7	6	7	7	2	5	<b>75</b>
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>207</b>	<b>169</b>	<b>177</b>	<b>320</b>	<b>677</b>	<b>512</b>	<b>177</b>	<b>644</b>	<b>323</b>	<b>515</b>	<b>211</b>	<b>4241</b>

\* Données base SIAM, ARA. Tout ACM confondus, pas de distinction entre les ACM sans hébergement et avec hébergement, 2019.

## Un secteur des ACM structuré par une dynamique de réseaux à l'échelle départementale et régionale

### Travailler en réseaux pour renforcer le secteur des ACM

Le secteur des ACM est marqué par une importante dynamique de réseaux. Il peut s'agir de réseaux départementaux, régionaux voire nationaux regroupant les organisateurs de séjours ou d'accueil de loisirs, mais également d'unions, de fédérations ou de confédérations dont le rôle est d'encourager l'essor des ACM et d'accompagner leur organisateur. Ces réseaux se mettent au service des associations et des collectivités territoriales afin de développer une action cohérente autour des Accueils Collectifs de Mineurs et proposent notamment :

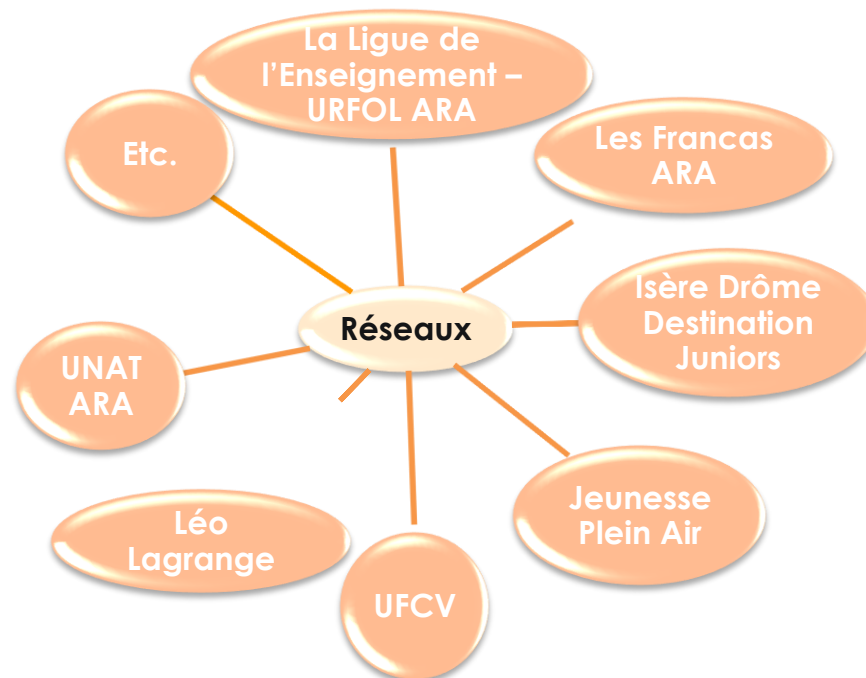
- Une valorisation du secteur sur le territoire.
- Une facilitation de l'accès aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes.
- La mutualisation et coordination des modes d'action.
- Une réflexion partagée pour améliorer l'offre éducative.

### Les réseaux : relai de la formation aux métiers des ACM

D'autre part, certains réseaux, à l'image de l'UFCV, 1<sup>er</sup> organisme de formation au BAFA, jouent un rôle incontournable dans la formation des animateurs et des directeurs d'ACM grâce à une offre de formations BAFA et BAFD ou des aides financières.

En 2019, 7 270 candidats sont inscrits à la formation générale du BAFA et 4 337 inscrits à une session d'approfondissement. 4 626 candidats ont obtenu leur BAFA, dans 40 jurys départementaux, dont 3 199 femmes pour 1 427 hommes. Pour la formation du BAFD en 2019, 483 candidats sont inscrits à la formation générale, 269 suivent une session d'approfondissement. 186 candidats ont obtenu leur BAFD, dont 135 femmes et 51 hommes.

Le territoire de l'Auvergne-Rhône-Alpes compte de nombreux réseaux, dont certains issus du mouvement d'éducation populaire, ou du secteur médico-social, tels que :





## Un cadre règlementaire qui nécessite une adaptation continue des acteurs

Un secteur doublement encadré : la législation relative à l'accueil et à l'encadrement des mineurs d'une part, la réglementation propre aux hébergements d'autre part.

### Le rôle de l'État et l'organisation qui en découle

Les ACM, soumis aux normes de la protection des mineurs, sont encadrés par les articles L227-1 à L 227-12 et R 227-1 à R 227-30 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorité en charge de la protection des mineurs accueillis et du respect de la réglementation est le Préfet et le SDJES.

Afin de sécuriser les séjours et de répondre aux demandes des familles, la réglementation évolue sur plusieurs aspects :

- Le taux d'encadrement des mineurs accueillis (varie selon les types d'accueils).
- L'instauration du Contrat d'Engagement Educatif (CEE), en 2006. Cette mesure a conduit les organisateurs à augmenter les effectifs d'animateurs afin de pouvoir appliquer le repos compensateur.
- La loi sur l'accessibilité, entrée en vigueur en 2015, et les impératifs d'aménagements des locaux (protection incendie, sanitaire et de restauration) très onéreux en termes d'investissement.
- À l'image de ces mesures, le renforcement de la réglementation et sa mise en pratique peuvent contraindre les ACM à augmenter les prix des séjours.

### ACM avec hébergement : les obligations pour garantir le bien-être des mineurs

Aux règles génériques à respecter pour l'ensemble des ACM, s'ajoutent des règles spécifiques en matière d'encadrement et d'animation, en particulier pour les **séjours de vacances et les séjours spécifiques** :

- La déclaration auprès du SDJES.
- La mise à disposition de locaux adaptés à l'accueil de mineurs, donc la déclaration des locaux lorsqu'il y a des nuitées.
- Le respect des normes d'encadrement (minimum 1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans, minimum 1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans).
- La souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile.
- L'organisation du suivi sanitaire.
- Le respect des règles particulières d'organisation et d'encadrement de certaines activités physiques et sportives.
- L'élaboration d'un projet éducatif, la diffusion de son information et sa communication auprès des représentants légaux des mineurs.

De par leur durée limitée, les séjours courts (1 à 3 nuits) et les séjours accessoires aux accueils de loisirs ne sont pas soumis à des règles spécifiques. Les organisateurs de camp de scoutisme sont soumis aux obligations générales des ACM. Cependant, ils bénéficient de conditions dérogatoires par rapport aux structures d'animation classiques, en fonction de l'hébergement proposé (possibilité d'organiser des activités sans encadrement sur place). Les activités relevant du scoutisme, hors du champ de l'étude, seront peu étudiées dans la suite du diagnostic.

Les spécificités relatives aux **séjours de vacances et aux séjours spécifiques** peuvent également ajouter des contraintes organisationnelles (articulation entre l'activité principale et les activités en lien avec la vie quotidienne), tant pour les hébergeurs que pour les organisateurs :

- Modalités d'encadrement : au minimum 1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et au minimum 1 animateur pour 12 mineurs de 6 ans et plus.
- Fonction de direction assurée par des personnes titulaires ou stagiaires BAFD et un adjoint de direction pour les séjours supérieurs à 100 mineurs.
- Fonction d'animation assurée par des personnes titulaires ou stagiaires du BAFA ou d'autres titres listés dans l'arrêté du 9 février 2007.
- Respect de quotas de qualifiés (50 % minimum) et de non qualifiés (20 % maximum).



**Pour les acteurs institutionnels, associatifs et les têtes de réseaux interrogés, la réglementation applicable est relativement contraignante, mais tout à fait légitime vis-à-vis du public accueilli.**

**Ce cumul de réglementations exige des organisateurs une adaptation et nécessite des moyens financiers conséquents. Cet effort, à la fois organisationnel et financier, s'avère compliqué à déployer, voire met certains organisateurs en difficulté.**





## Le projet éducatif, l'incontournable des ACM

### L'ensemble des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergements sont soumis à l'obligation de concevoir un projet éducatif

Le temps de vacances, ou de loisirs, constitue pour l'enfant un temps de socialisation et d'éducation. Il représente un 3<sup>e</sup> pôle dans sa vie, en complément de l'école et du cercle familial. À ce titre, l'organisateur a pour obligation de rédiger un projet éducatif. Celui-ci vise à afficher clairement les intentions éducatives auprès des représentants légaux des mineurs. Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités et ses valeurs. Le projet éducatif permet ainsi aux parents de choisir le séjour de leur enfant de façon éclairée et à l'ensemble des équipes d'encadrement de mettre en œuvre l'accueil. Selon le statut et l'ancrage territorial de l'organisateur d'ACM, le projet éducatif peut s'insérer dans un projet éducatif territorial. Cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, il relève de l'initiative d'une commune ou d'un EPCI. De nombreux projets éducatifs d'ACM s'insèrent dans un projet éducatif territorial.

### Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur et est commun à l'ensemble des accueils proposés

Le projet éducatif\* doit comprendre :

- Les coordonnées de l'organisateur, date de rédaction du projet et sa période d'application.
- Le statut et la vocation de l'organisateur.
- Le diagnostic (public accueilli, environnement, ressources).
- Les objectifs éducatifs de l'organisateur.
- Les moyens pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil (budgets, locaux, modalités d'accueil, d'activités, etc.).

### Outil stratégique, le projet éducatif détermine les orientations du projet pédagogique

Son élaboration doit se faire dans une démarche participative et peut prendre compte les propositions d'autres partenaires (représentants légaux des mineurs, animateurs, collectivités). Il doit être transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques, puis diffusé auprès des représentants légaux des mineurs et au SDJES avant le début du séjour.

\* Etude « Choisir une colo ou un mini-camp : quels sont les critères des familles, des enfants et des adolescents ? », OVLEJ, Bulletin n°46, 2016.



Le projet éducatif constitue un critère prépondérant dans le choix du séjour pour les parents :

65 % des parents interrogés dans le cadre d'une étude menée par l'OVLEJ déclarent avoir consulté le projet éducatif du séjour avant l'inscription de leur enfant.\*

Pour les équipes de la DRAJES ARA, le **projet éducatif** des séjours de mineurs est la « *continuité éducative en conjuguant une réelle articulation avec les temps scolaires, périscolaires et les séjours sans la famille. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> voix de l'éducation où on apprend le Vivre Ensemble* ».

Les acteurs interrogés expliquent que les organisateurs d'ACM avec hébergement s'insèrent au sein de collectifs et de réseaux sur le territoire, afin de partager leurs expériences et de rencontrer d'autres acteurs éducatifs pour structurer une offre en constante évolution.

Dans le cadre des dynamiques partenariales, les prochaines étapes sont à réfléchir avec les collectivités territoriales. Selon un représentant de la JPA, il est nécessaire d'aller vers des « *Politiques publiques de vacances en intégrant le projet éducatif de territoire* ». Aussi, d'après les équipes de la DJEPVA ou de l'UNAT, il est nécessaire d'encourager « *La mobilisation d'élus locaux pour maintenir les colonies, plus-values à l'activité économique du territoire* » et de porter une « *dynamique partenariale forte avec les acteurs institutionnels* ».



## Le projet pédagogique, un élément clé de la réussite des séjours

### Le projet pédagogique donne du sens aux activités proposées par l'accueil de mineurs

Rédigé par le directeur et en concertation avec l'équipe, le **projet pédagogique** constitue, quant à lui, la mise en œuvre opérationnelle du projet éducatif. L'organisateur doit élaborer un projet pédagogique spécifique à chaque accueil collectif de mineurs qu'il propose. Le projet pédagogique précise plus particulièrement :

- La nature et les conditions des activités (temps de repos et d'activités, modalités de participation des mineurs).
- Les mesures d'accueil de mineurs en situation de handicap.
- Le fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation de l'accueil.
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique sert de support de travail aux équipes pédagogiques et doit être communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil des enfants.

Le projet pédagogique a toute sa place dans la réussite des séjours de mineurs sur le territoire. À ce titre, il fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des SDJES.

### Les activités proposées, au centre de l'attention des mineurs et des parents :

Selon une étude menée par l'OVLEJ\*, les principales attentes des parents vis-à-vis des séjours collectifs se caractérisent par des critères bien spécifiques qui questionnent plus largement le « sens » et l'utilité des activités proposées à leurs enfants :

- Le plaisir de l'enfant.
- Le « Vivre-ensemble » (respect des personnes, communication, partage, action collective).
- Les apprentissages éducatifs.
- Le développement de compétences sociales (curiosité, apprentissage de la diversité, sociabilité, empathie, autonomie).

Les activités proposées recouvrent un enjeu décisif pour rendre attractifs les séjours auprès des enfants, et en particulier pour les adolescents, de moins en moins nombreux à partir en séjour collectif de mineurs (-49,5 % entre 2010/2011 et 2018/2019).

\* Etude « Choisir une colo ou un mini-camp : quels sont les critères des familles, des enfants et des adolescents ? », OVLEJ, Bulletin n°46, 2016.



Le projet pédagogique apparaît comme un critère décisif dans le choix du séjour pour les mineurs et leurs parents :

En effet, pour **75 % des parents interrogés, les activités proposées constituent un critère « très important » dans le choix du séjour**. Pour **78 % des adolescents interrogés, les activités proposées ont constitué le « 1<sup>er</sup> critère » dans le choix du séjour**.

D'après un représentant de l'UNAT, « **Un projet pédagogique fort doit s'adapter à l'âge, l'environnement et le territoire [...] Il est également nécessaire qu'il tende au maximum vers l'éducation à l'environnement et le patrimoine culturel de la région** ».

### L'enjeu des activités en extérieur dans les apprentissages éducatifs et le développement de compétences sociales :

Certains acteurs du secteur identifient un recul important des activités proposées en extérieur, étant pourtant « **l'esprit originel** » des séjours collectifs de mineurs. **Conscients que les activités en plein air peuvent constituer un pont entre l'apprentissage du « vivre ensemble » et la découverte de la nature (source d'apprentissages et d'expériences sociales)**, les animateurs rencontrent parfois des freins quant à leur organisation (manque de connaissances, de compétences, craintes du non-respect du cadre réglementaire). À ce titre, certains acteurs éducatifs identifient la nécessité de former et d'accompagner les animateurs à l'organisation d'activités en extérieur.



## Une répartition inégale des hébergements sur la région

Le nombre d'hébergements en dur autorisés par les SDJES à accueillir des mineurs sur le territoire varie fortement selon les départements. Cette répartition contrastée s'explique notamment par la diversité géographique du territoire. Certains départements, notamment les plus ruraux, se tournent vers les séjours en tente.

- L'Auvergne-Rhône-Alpes se tient au 1er rang des hébergeurs d'Accueils Collectifs de Mineurs en France, avec près de 8 000 séjours.
- En 2019, la région recense 1 975 locaux avec hébergement\* pour plus de 151 000 lits d'accueil répartis de façon contrastée selon les départements.

### Répartition du nombre de locaux ACM avec hébergement et du nombre de lits par département en 2019\*

	Nombre de locaux avec hébergement	Part du nombre de locaux sur l'ensemble de la région ARA	Capacité d'accueil (nombre de lits)	Part de la capacité d'accueil sur l'ensemble de la région ARA
<b>Ain</b>	95	4,8%	6 407	4,2%
<b>Allier</b>	80	4,1%	6 289	4,2%
<b>Ardèche</b>	100	5,1%	8 680	5,7%
<b>Cantal</b>	94	4,8%	7 502	5,0%
<b>Drôme</b>	135	6,8%	9 988	6,6%
<b>Isère</b>	220	11,1%	15 379	10,2%
<b>Loire</b>	116	5,9%	7 093	4,7%
<b>Haute-Loire</b>	173	8,8%	8 439	5,6%
<b>Puy-de-Dôme</b>	160	8,1%	13 578	9,0%
<b>Rhône</b>	80	4,1%	4 640	3,1%
<b>Savoie</b>	323	16,4%	28 780	19,0%
<b>Haute-Savoie</b>	399	20,2%	34 637	22,9%
<b>Total ARA</b>	<b>1 975</b>	<b>100%</b>	<b>151 412</b>	<b>100%</b>

\* Bilan ACM ARA, 2018/2019, base SIAM.



D'après l'INJEP, la raison pour laquelle l'Auvergne-Rhône-Alpes se tient au 1<sup>er</sup> rang au niveau des ACM avec hébergement s'explique par « la diversité du territoire et sa capacité à accueillir tant en hiver, en printemps et en été ; c'est deux fois plus qu'une autre région. Le territoire a la possibilité de marquer une plus forte rentabilité de ses équipements ».

Les équipes de la DRAJES ARA précisent « une forte attractivité des départements par ses montagnes, volcans, son secteur rural, sa culture, etc. ».



### Une répartition des locaux contrastée selon les départements, en corrélation avec le nombre et le type de séjours accueillis sur le territoire

- La Savoie et la Haute-Savoie, départements très touristiques en été comme en hiver, détiennent plus de 700 hébergements sur le territoire.
- L'Ain et l'Allier sont les moins dotés de locaux avec, à eux deux, moins de 200 locaux sur le territoire. Le Rhône, le Cantal ou encore la Loire font également partie des départements qui disposent de moins de locaux. S'ils accueillent un nombre moins important de séjours, une majorité sont des séjours accessoires ou courts, plus propices à l'hébergement sous tente.

## Une difficulté à préserver le patrimoine au sein du secteur

Le secteur nécessite aujourd'hui de valoriser et de protéger le patrimoine dédié aux Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement sur le territoire. Or, les investigations auprès des acteurs montrent :

### Des difficultés pour entretenir et développer le patrimoine immobilier

- Les acteurs interrogés déclarent que certains organisateurs se retrouvent en difficulté pour supporter le coût financier de l'aménagement des locaux selon la réglementation demandée. Ces coûts élevés pour supporter l'entretien et la mise aux normes des bâtiments poussent certains organisateurs à se dessaisir de leur patrimoine immobilier.
- La région est également marquée par un fort attrait touristique, hors séjours de vacances pour mineurs, incitant de plus en plus d'investisseurs immobiliers à développer les résidences de tourisme.

### Face aux contraintes de la gestion du patrimoine immobilier, des organisateurs optent pour des séjours sous tente

Malgré le manque de données chiffrées, les acteurs du territoire identifient une croissance des séjours sous tente, parallèlement à la perte des équipements d'hébergement. Les séjours sous tente sont particulièrement déployés sur :

- **Les zones rurales** : telles que l'Ardèche ou le Puy-de-Dôme, prisées historiquement par le scoutisme, disposant par conséquent des espaces dédiés et aménagés à ce type d'accueil.
- **Les zones périurbaines touristiques** : telles que les parcs nationaux à proximité de grandes villes, lors de séjours courts accessoires des accueils de loisirs.

**Or, les séjours sous tente doivent faire face à une hausse très sensible de l'utilisation des mobil-homes et des chalets dans les camping en lieu et place des tentes elles-mêmes.**



Un membre de l'OVLEJ affirme que « **La question du patrimoine est une question centrale dans le secteur, de par les modifications des réglementations** » [réglementation évoquée précédemment].

Selon un représentant du CRAJEP ARA, **la gestion du patrimoine est subie par les organisateurs**. Selon lui les associations hésitent à acquérir un patrimoine ou se heurtent rapidement à des difficultés et manquent de moyens pour en assurer la gestion et la mise aux normes. « *Pendant longtemps les associations d'éducation populaire n'étaient pas propriétaires, mais s'appuyaient sur les collectivités territoriales dans la gestion des patrimoines. La bascule a du mal à se faire sur la prise en main du patrimoine par les associations* ».

Les acteurs du secteur évoquent une volonté de proposer des séjours sous tente. Néanmoins, cette volonté est rarement concrétisée. Étant peu nombreux à avoir un « vécu » d'un séjour sous-tente, les professionnels de l'animation éprouvent une inquiétude quant aux modalités organisationnelles et au respect du cadre réglementaire (alimentation, sécurité, hygiène).



# Auvergne-Rhône-Alpes : une région propice à une diversité de séjours

Selon la réglementation, les ACM avec hébergements regroupent 4 types de séjours différents :

## Part des séjours en ARA en 2019\*

58,1 %

### Les séjours de vacances

- Séjour avec hébergement.
- Accueil de 7 mineurs minimum.
- Durée d'hébergement supérieure à 3 nuits consécutives.

7,3 %

### Les séjours spécifiques

- Séjour avec hébergement.
- Accueil de mineurs à partir de 6 ans.
- Organisé par une personne morale dont l'objet essentiel est le développement d'activités spécifiques : clubs sportifs (séjours sportifs), écoles de musique, danse, théâtre (séjours artistiques ou culturels), organisateurs de séjours ou stages linguistiques (stages linguistiques), organisateurs de séjours dans le cadre du programme européen Erasmus + ou de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (rencontres européennes de jeunes), associations de chantiers de bénévoles.

4,9 %

### Les séjours courts

- Séjour avec hébergement.
- Accueil de 7 mineurs minimum.
- Durée d'hébergement de 1 à 3 nuits.

29,5 %

### Les séjours courts accessoires

- Séjour organisé dans le cadre d'un accueil sans hébergement (le plus souvent sous tente).
- À moins de 2 heures de route de l'accueil sans hébergement.
- 1 à 4 nuits.

## Propices à des séjours en dur



## Propices à des séjours sous tente



## Les camps de scoutisme : des séjours à part

- Accueil de 7 mineurs minimum.
- 4 092 communes accueillent au moins une période d'activité de scoutisme en 2018/2019 en ARA (2<sup>nd</sup> région après l'Île-de-France).
- Etant donné ses particularités, le scoutisme bénéficie d'une réglementation spécifique.

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, (séjours réalisés), INJEP, 2019.

## Répartition des différents types de séjours selon les départements de l'ARA : une prédominance des séjours de vacances et des séjours accessoires aux ALSH\*

	Ensemble des séjours	Nombre de séjours de vacances	Part de séjours de vacances	Nombre de séjours courts	Part de séjours courts	Nombre de séjours spécifiques	Part de séjours spécifiques	Nombre de séjours accessoires aux ALSH	Part de séjours accessoires aux ALSH
<b>Ain</b>	<b>538</b>	203	38%	20	4%	45	8%	270	<b>50%</b>
<b>Allier</b>	<b>259</b>	101	39%	16	6%	53	20%	89	34%
<b>Ardèche</b>	<b>472</b>	256	<b>54%</b>	43	9%	31	7%	142	30%
<b>Cantal</b>	<b>259</b>	161	<b>62%</b>	13	5%	32	12%	53	20%
<b>Drôme</b>	<b>640</b>	322	<b>50%</b>	34	5%	55	9%	229	36%
<b>Isère</b>	<b>1196</b>	682	<b>57%</b>	54	5%	98	8%	362	30%
<b>Loire</b>	<b>441</b>	110	25%	23	5%	31	7%	277	<b>63%</b>
<b>Haute-Loire</b>	<b>402</b>	240	<b>60%</b>	19	5%	21	5%	122	30%
<b>Puy-de-Dôme</b>	<b>660</b>	346	<b>52%</b>	54	8%	39	6%	221	33%
<b>Rhône</b>	<b>306</b>	80	26%	49	16%	18	6%	159	<b>52%</b>
<b>Savoie</b>	<b>1187</b>	860	<b>72%</b>	27	2%	107	9%	193	16%
<b>Haute-Savoie</b>	<b>1749</b>	1353	<b>77%</b>	47	3%	66	4%	283	16%

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, (séjours réalisés), INJEP, 2019.

# *L'évolution des types de séjours proposés aux mineurs*

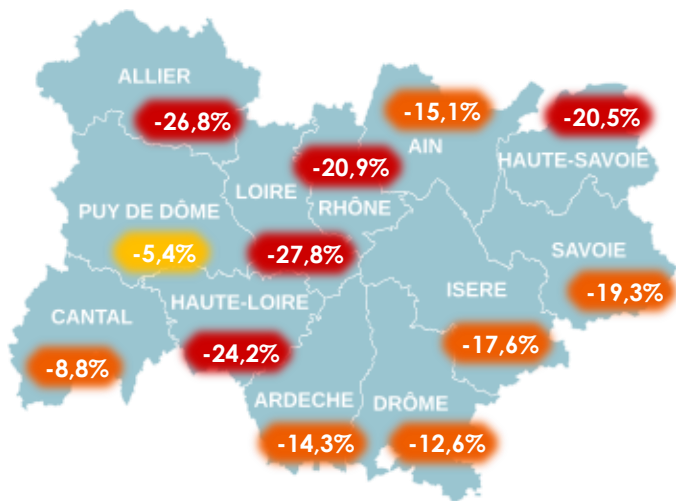




# Une baisse du nombre global de séjours collectifs en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019, malgré une augmentation des séjours courts et spécifiques

Le nombre de séjours collectifs pour mineurs en région ARA connaît une **baisse de 18,1 %** entre l'année 2010/2011 et l'année 2018/2019 en passant de **9 903 à 8 109 séjours**, malgré une **augmentation de 1,5 %** entre 2017/2018 et 2018/2019\*. Cette évolution est plus forte qu'à l'échelle nationale, qui connaît une baisse de 14,5 % du nombre de séjours, passant de 55 552 en 2010/2011 à 47 489 en 2018/2019. Cette tendance semble être renforcée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. De fait, lors de l'été 2020, 30 % des organisateurs ont annulé leurs séjours collectifs, et 13 % des parents ont annulé l'inscription de leur enfant en séjour collectif, décidée avant le confinement.\*\*

## Une évolution du nombre de séjours entre 2010 et 2019 à nuancer selon les départements



## Une évolution contrastée selon les types de séjours entre 2010 et 2019

- Les séjours de vacances : **-23,8 %**
- Les séjours accessoires aux accueils de loisirs : **-17,3 %**
- Les séjours spécifiques : **+9,9 %**
- Les séjours courts : **+47,2 %**

L'essor des séjours courts et spécifiques peut en partie s'expliquer par le fait que leur organisation s'avère plus simple pour les organisateurs, en particulier parce qu'ils ne sont pas soumis aux obligations en matière de qualification et de taux d'encadrement.

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, (séjours réalisés), INJEP, 2019.

\*\* Les vacances d'été 2020 des enfants de 6 à 17 ans et les effets de la crise sanitaire, OVLEJ, 2020.

## Un recul de la part des séjours de vacances (longs) au profit des séjours courts, spécifiques ou accessoires aux ALSH en 2019\*

- La part des **séjours de vacances** passe de **62,4 %** à **58,1 %**
- La part des **séjours courts** passe **2,7 %** à **4,9 %**
- La part des **séjours spécifiques** passe de **5,4 %** à **7,3 %**
- La part des **séjours accessoires** aux ALSH reste stable de **29,3 %** à **29,6 %** (En 2018-2019, 35 % des communes de la région disposent d'un accueil de loisirs ou de jeunes ayant ouvert au moins une période dans l'année – en semaine et/ou pendant les vacances. Le région recense 3 253 lieux d'accueil).\*



Ces évolutions contrastées marquent une restructuration du secteur des séjours collectifs de mineurs. Les séjours de vacances (longs), format traditionnel des ACM avec hébergement, sont de moins en moins prisés par les mineurs. Selon les acteurs du secteur, les mineurs passeraient davantage de temps en famille durant les vacances, laissant par conséquent moins de temps disponible pour un séjour de vacances long. Par ailleurs, l'IFOP identifie plusieurs freins à l'inscription à un séjour tels que : le refus des enfants de partir en séjour, le coût trop élevé du séjour, une crainte des parents que les enfants soient exposés à de mauvaises fréquentations, ou encore un important éloignement du séjour par rapport au lieu d'habitation\*\*. Si toutes ces raisons de non-inscription concernent l'ensemble des types de séjours, ces freins sont encore plus puissants lorsque qu'il s'agit d'un séjour long (coût, éloignement, inquiétudes plus élevées).

\* Note d'analyse – « Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018 / 2019 », Bulletin n°51, OVLEJ, novembre 2019.

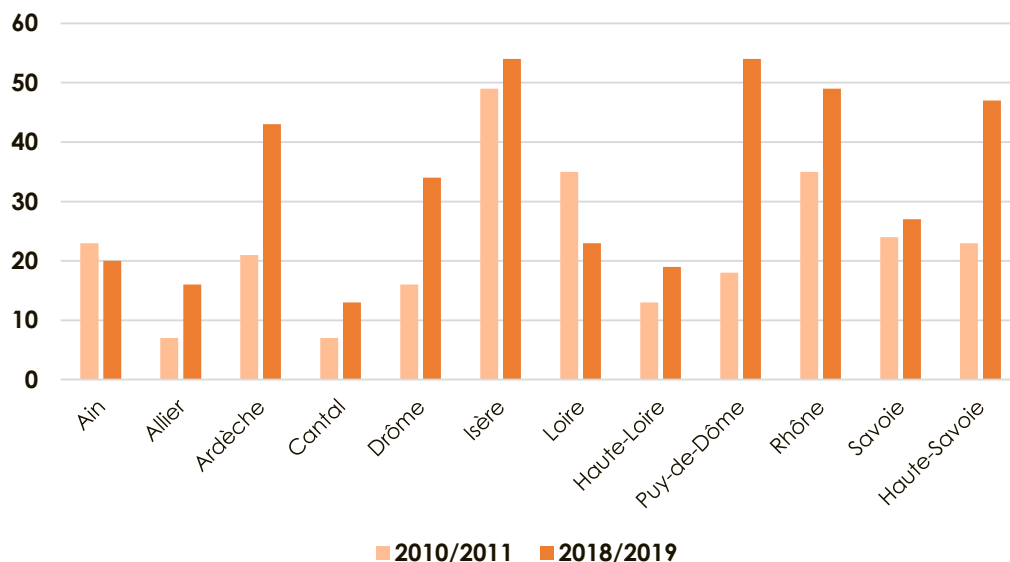
\*\* Les français et les vacances, Sondage Ifop pour l'UNAT et la Fondation Jean-Jaurès, 2019.

## Une tendance générale à l'augmentation des séjours courts

La région est touchée par une baisse du nombre de séjours sur son territoire, mais à nuancer en fonction des types de séjours. En effet, si le nombre de séjours en Auvergne-Rhône-Alpes diminue depuis plusieurs années, le nombre des séjours courts connaît, quant à lui, une progression, en passant de 271 en 2010-2011 à 399 en 2018-2019, soit une croissance de 47,2 %. Cette tendance s'observe également à l'échelle nationale. Le nombre de séjours courts passe de 1 959 en 2010-2011 à 3 242 en 2018-2019, soit une augmentation de 65 %.

A l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'augmentation du nombre de séjours courts concernent l'ensemble des départements à l'exception de l'Ain et de la Loire. Certains départements sont marqués par une croissance très importante du nombre de séjours courts, à l'image de l'Ardèche (+104,7 %), de la Drôme (+112,5 %), du Puy-de-Dôme (200 %) ou encore la Haute-Savoie (+104,3 %).

**Nombre de séjours courts en ARA en 2010-2011 et en 2018-2019\***



\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, (séjours réalisés), INJEP, 2019.

\*\* Etude « Les vacances et les activités collectives de 5 à 19 ans » réalisée par le Crédoc pour l'OVLEJ, 2020.

\*\*\* Les Français et les vacances, Sondage Ifop pour l'UNAT et la Fondation Jean-Jaurès, 2019.



L'Auvergne-Rhône-Alpes connaît une diminution de long terme du nombre de séjours de vacances, mais aussi du nombre de nuits. En effet, la hausse du nombre de séjours courts ne parvient pas à compenser le recul du nombre de séjours de vacances de plus de 3 nuits.

Malgré le déclin dont souffre les séjours collectifs de mineurs, les séjours courts parviennent à progresser. De fait, ce type de séjour permet de contourner les freins au départ en vacances dont peuvent souffrir les séjours plus longs. Le séjour court, par son nombre de nuits réduit, s'avère être plus accessible financièrement pour les familles. Il trouve également plus facilement sa place dans le temps extrascolaire des enfants, qui ont tendance à privilégier le départ en vacances en famille\*\*. De fait, les enfants partent de plus en plus en vacances avec leurs parents mais aussi les grands-parents, ce qui laisse un temps réduit pour les séjours collectifs. \*\*\*

Selon le responsable des séjours de vacances de l'accueil de loisirs de Poisat, le format du séjour court permet de rassurer les enfants qui ne sont jamais partis en séjour collectif, ainsi que leurs parents.

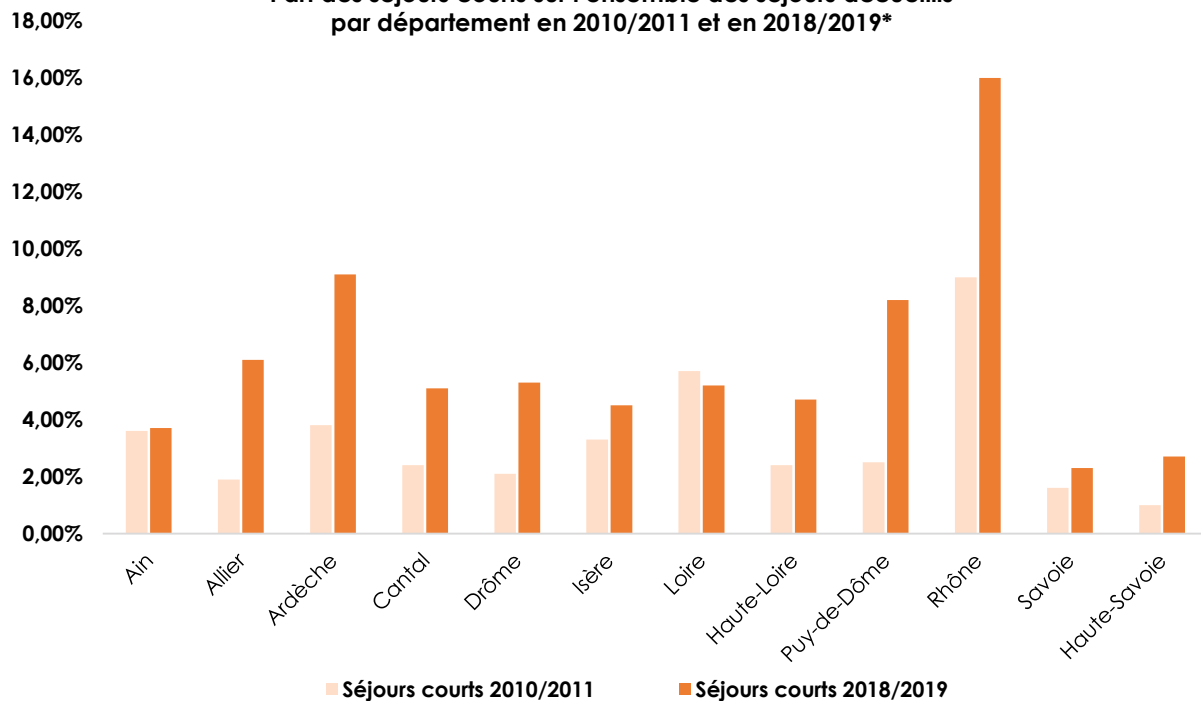


## Une progression de la part des séjours courts sur l'ensemble de l'Auvergne-Rhône-Alpes

Si le nombre de séjours collectifs de mineurs diminue en Auvergne-Rhône-Alpes notamment en raison du recul des séjours de vacances, le nombre de séjours courts quant à lui, comme vu précédemment, connaît une croissance notable. A ce titre, la structure des séjours collectifs de mineurs évolue en Auvergne-Rhône-Alpes, avec une progression de la part des séjours courts, passant de 2,7 % en 2010/2011 à 4,9 % en 2018/2019. Cette tendance s'observe également sur l'ensemble des départements de la région.

Cette évolution suit la dynamique nationale. De fait, à l'échelle de la France métropolitaine, la part des séjours courts sur l'ensemble des séjours collectifs de mineurs passe de 3,5 % en 2010/2011 à 6,8 % en 2018/2019.

Part des séjours courts sur l'ensemble des séjours accueillis par département en 2010/2011 et en 2018/2019\*



L'ensemble des départements de la Région ARA connaissent une augmentation de la part des séjours courts entre 2010 et 2019. À l'instar des séjours accessoires, ces séjours courts sont plus propices à l'hébergement sous tente plutôt qu'en dur. De fait, cette croissance est plus accentuée au sein des départements peu dotés en hébergements : **Rhône**, **Puy-de-Dôme**, **Ardèche**, **Allier**. À l'inverse, les départements fortement dotés en hébergements, à l'image de la **Haute-Savoie** (20,2 % des locaux ACM de la région), de la **Savoie** (16,4 %) et de l'**Isère** (11,1 %), connaissent une progression des séjours courts moins importante. De fait, la réduction du nombre de nuits vient mettre en question la rentabilité économique des locaux d'hébergements.

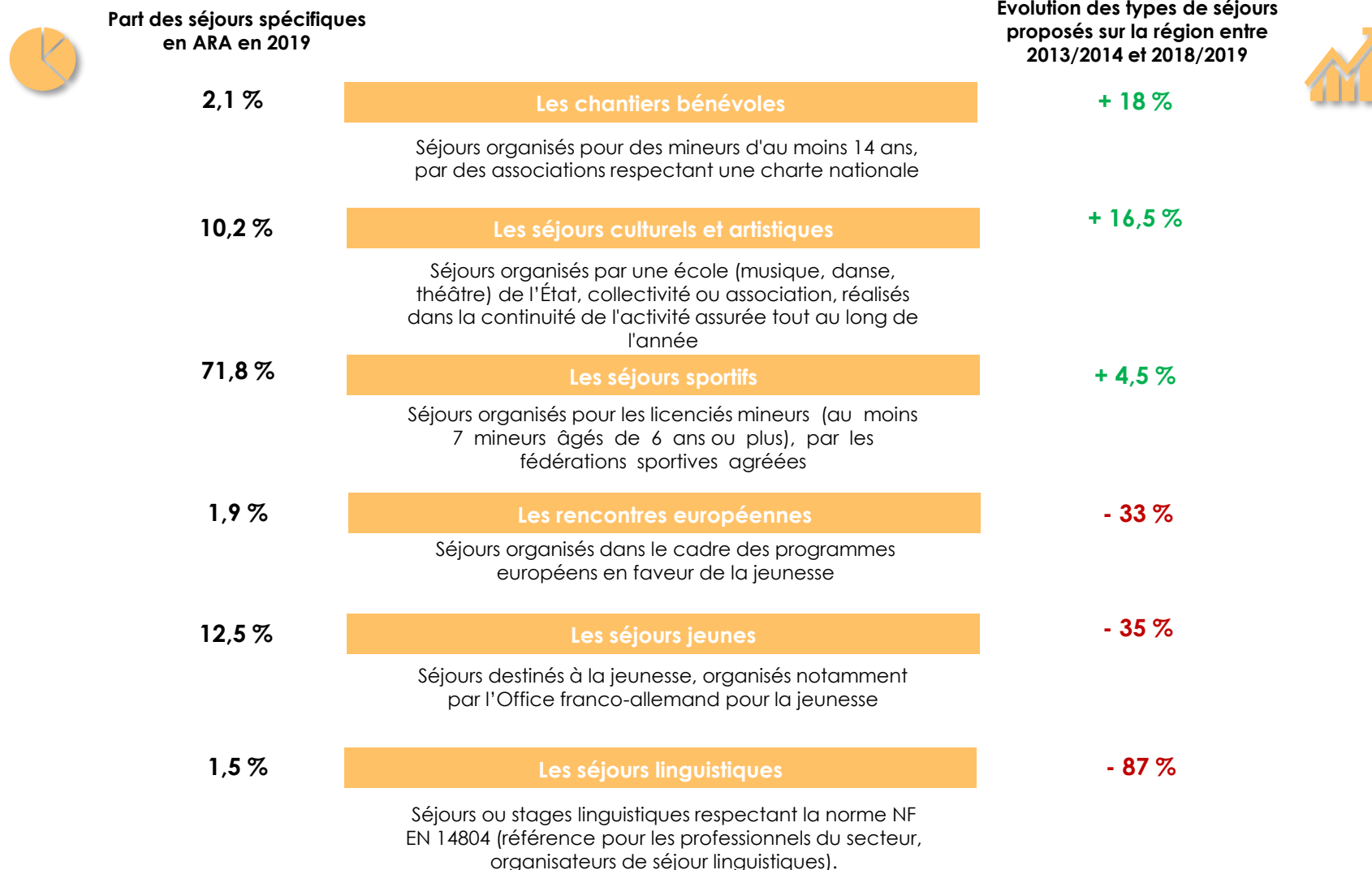
Par ailleurs, les acteurs du secteur identifient d'importantes difficultés pour les hébergeurs de séjours de mineurs à s'adapter aux nouvelles pratiques sur les séjours courts. L'hébergement sous tente, organisé en particulier lors de séjours courts, peut poser des difficultés organisationnelles pour les animateurs (encadrement, respect de la réglementation, montage des tentes, etc.).

Le secrétaire général de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche explique que malgré une demande de séjours plus courts de la part des publics, l'association ne souhaite pas tendre vers ce type de format « *Pour des raisons pédagogiques, mais aussi économiques. L'organisation d'un court séjour demande autant de travail que pour un séjour long.* ».



# L'essor des séjours spécifiques en Auvergne-Rhône-Alpes

Si les séjours spécifiques connaissent une augmentation globale depuis quelques années, cette évolution varie selon les types de séjours spécifiques\*.



\* Bilan ACM ARA, 2018/2019, base SIAM (séjours réalisés).

## Une évolution différente des activités selon les départements

Les données régionales\* révèlent une évolution contrastée des activités des séjours spécifiques selon le département d'accueil.

### ❑ Une forte baisse des séjours linguistiques

- Cette baisse globale est due à la perte progressive de séjours linguistiques en Haute-Loire, qui gérait 77 % des séjours d'ARA sur 2013-2014.
- En 2018-2019, aucun séjour linguistique ne s'est déroulé sur le département.

### ❑ Une baisse de la représentation territoriale des rencontres européennes

Perdant en rayonnement, ces séjours concernaient 8 départements en 2013-2014, contre 5 départements en 2018-2019.

Perte de séjours  
Allier  
Drôme  
Haute-Loire  
Rhône

Gain de séjours  
Ardèche

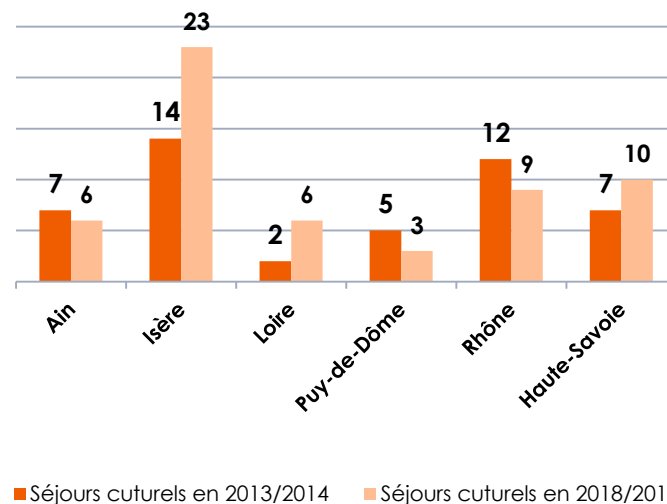
### ❑ L'évolution des chantiers bénévoles

- Les chantiers adolescents déclarés en ACM sont faiblement représentés sur le territoire (13 chantiers sur 3 départements sur la période 2018-2019 sur un total de 110 sessions de chantiers).
- L'augmentation des chantiers bénévoles accueillant des mineurs concerne en particulier le Rhône et l'Allier.

### ❑ Des disparités sur les séjours culturels

- L'Allier ne reçoit aucun séjour artistique et culturel. La Drôme a perdu les 2 séjours accueillis en 2013-2014.
- L'Isère, la Loire et la Haute-Savoie connaissent une croissance de l'accueil des séjours culturels, tandis que le Puy-de-Dôme et le Rhône sont touchés par une diminution de ce type de séjours (respectivement -40 % et -25 %).

Évolution du nombre des séjours culturels sur les départements les plus touchés



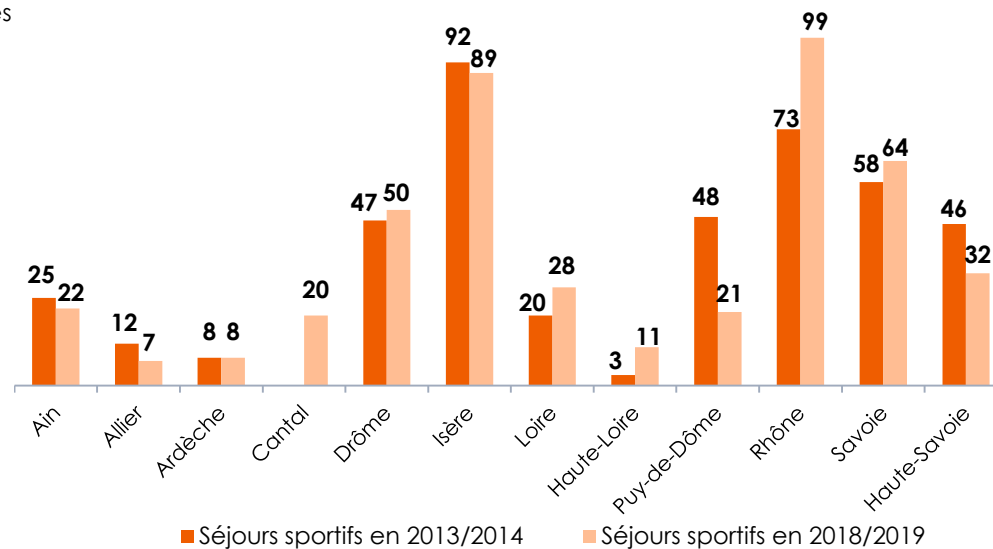
## Une progression des séjours sportifs sur le territoire

Si la région Auvergne-Rhône-Alpes connaît une augmentation globale de la part des séjours sportifs de +4,5 % entre 2013-2014 et 2018-2019 en passant de 432 à 451, cette progression reste fortement contrastée selon les départements\*.

### Part des séjours sportifs sur la totalité des séjours spécifiques



### Nombre de séjours sportifs par département



### Des tendances différentes selon les départements : nouvelle offre, hausse, baisse, équilibre

#### Les départements en baisse :

Cinq départements en diminution, en particulier :

- Le Puy-de-Dôme : -56 %, malgré un nombre de lits important.
- La Haute-Savoie : -30 %, au bénéfice des séjours accessoires et des séjours familiaux plus rentables.

#### Les départements en équilibre :

- L'Ardèche fait figure d'exception, en maintenant un nombre égal de séjours sportifs sur l'année 2013 et sur l'année 2019.

#### Les départements en hausse :

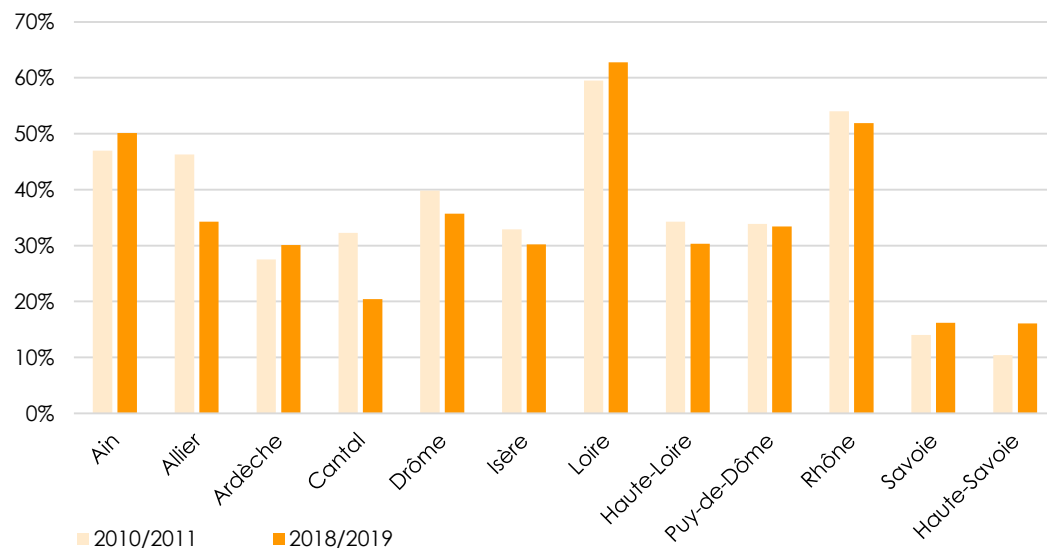
Une augmentation des séjours spécifiques sportifs entre 2013 et 2019 qui concernent plus particulièrement :

- Le Cantal qui a créé une offre non existante en 2013, avec l'arrivée de l'UCPA sur le territoire de Lascelles.
- Six départements en augmentation de séjours (dont une belle évolution pour la Haute-Loire +267 %, la Loire +40 %, et le Rhône +36 %).

## Un maintien des séjours accessoires aux accueils de loisirs malgré une baisse globale du nombre de séjours sur la région

Si le nombre de séjours de vacances accueillis en Auvergne-Rhône-Alpes est en baisse sur la région depuis plusieurs années, la part des séjours accessoires aux accueils de loisirs s'est stabilisée entre 2010 et 2019\*. La proportion de séjours accessoires sur l'ensemble des séjours a même augmenté pour certains départements. Les séjours accessoires sont généralement sous tente.

**La part des séjours accessoires aux accueils de loisirs par département en 2010/2011 et 2018/2019**



Une part plus importante de séjours accessoires aux accueils de loisirs sur les départements peu dotés en hébergements et/ou avec des séjours sous tente implantés dans des secteurs défavorisés.

- Le Rhône est dépourvu de locaux avec hébergement, comptant seulement 4 % des hébergements déclarés de la région (80 locaux, contre 399 en Haute-Savoie).
- La Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère, quant à eux, sont fortement pourvus en locaux avec hébergement, et privilégient l'accueil d'un très grand nombre de séjours de vacances, sur de longues durées.



### Les séjours accessoires sous tente : un levier pour diminuer le coût des séjours

Selon les explications données par la JPA, « Il existe une progression des séjours accessoires aux accueils de loisirs, notamment sous tente, car cette offre est plus accessible financièrement. Les hébergements sont de plus en plus difficiles à trouver avec la perte du patrimoine et la rentabilité économique est meilleure pour l'opérateur ».

Pour les équipes des FRANCAS, les séjours accessoires sont l'occasion de faire découvrir aux enfants des activités qui ne pourraient pas être déployées dans un centre de loisirs. Ce type de séjours est plus propice aux nuits sous tente, ce qui permet de faire baisser les coûts des séjours.

De son côté, un représentant de l'UFCV estime pour sa part que « L'augmentation de séjours courts n'est pas intéressante pour les hébergeurs, car ils vivent une perte de nombre de nuitées vendu ».





## Les séjours de mineurs, entre recherche de « vivre ensemble » et consommation d'activités

Les données montrent une transformation de l'offre des séjours de vacances qui implique que les organisateurs adaptent leur offre aux mutations de la société.

### Une évolution de la manière de consommer des familles

Depuis plusieurs années, l'offre de séjours de mineurs semble se diversifier et se spécialiser afin de répondre à la nouvelle demande des familles. De fait, l'offre de séjours spécifiques en Auvergne-Rhône-Alpes représente 7,3 % des séjours en 2018/2019, contre 5,4 % en 2010/2011\*. Afin de se renouveler et de faire face à la concurrence des centres de loisirs, les organisateurs proposent des séjours dits « utiles » aux mineurs :

- Découverte d'une culture, audiovisuel.
- Apprentissage d'une langue, d'une pratique sportive.
- Formation (formation BAFA, BAFD).

### Un élargissement du public avec une offre de séjours thématiques

Certains organisateurs tentent de tirer leur épingle du jeu en proposant une offre de séjours hautement spécialisés. Différentes études démontrent que le critère le plus important dans le choix d'un séjour est la découverte d'activités diversifiées mais aussi, dans une moindre mesure, le développement de compétences et de connaissances\*\*. Afin d'attirer un plus large public, l'enjeu est de proposer des activités que les enfants ne pourraient pas découvrir dans un autre cadre. À titre d'exemple, sont proposés sur le territoire :

#### Séjour « drone »

Construction de drone.  
Apprentissage pour la maîtrise du drone.  
Type de séjour proposé par l'organisateur IGESA en Isère.

#### Séjour en cures thermales

Accueil d'enfants en hospitalisation complète et cures thermales.  
Type de séjour proposé par l'Association d'éducation populaire dans le Puy-de-Dôme.

#### Séjour « Harry Potter »

Activités en rapport avec l'univers de la saga littéraire « Harry Potter ».  
Type de séjour proposé par l'organisateur Le Temps des Copains dans le Puy-de-Dôme.

### Les activités attractives : un levier pour donner envie de vivre une expérience collective

Si les organisateurs de séjours proposent des activités attractives pour répondre à la demande des enfants et de leurs parents, ils veillent néanmoins à ce qu'elles restent en adéquation avec des valeurs et objectifs pédagogiques. Ainsi, les activités viennent s'articuler avec l'apprentissage du vivre ensemble, de la vie en collectif. Une offre de séjours proposant des activités fortement demandées par les enfants, permet de faire venir ces derniers et de leur donner l'occasion de vivre une expérience collective.

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, (séjours réalisés), INJEP, 2019.

\*\* Isabelle Monforte, Dossier d'étude Cnaf 187, « Centres de loisirs, mini-camp, colos : quand les parents font le choix du collectif », OVLEJ, 2016.



Une représentante du Collectif Pétale en Ardèche identifie un « glissement des colonies vers la consommation. Je pense que le rouleau compresseur le plus fort c'est celui-là. Peut-être que cette pente s'est prise pour donner de l'intérêt aux colonies [...] La marche arrière est dure ».

D'après l'INJEP, « Des activités dites « occupationnelles » sont en développement auprès des jeunes, basées sur les loisirs de consommation. Les enfants ne sont plus acteurs, mais consomment avec un rapport d'exigence aux loisirs ». La DJEPVA nuance ce constat en parlant d'une « Augmentation des offres plus attractives en matière d'activités de consommation, entraînant une augmentation des tarifs. [...] En parallèle un retour sur des activités de pleine nature, du Vivre Ensemble ».

« On propose des séjours thématiques. Si on veut continuer à rendre attractives les colonies de vacances, il faut faire rêver les enfants, pour les faire venir, répondre à leurs attentes. Une fois qu'ils sont là, on peut travailler sur des objectifs pédagogiques », explique la responsable de la Commission Vacances Enfants Ados de l'UNAT.



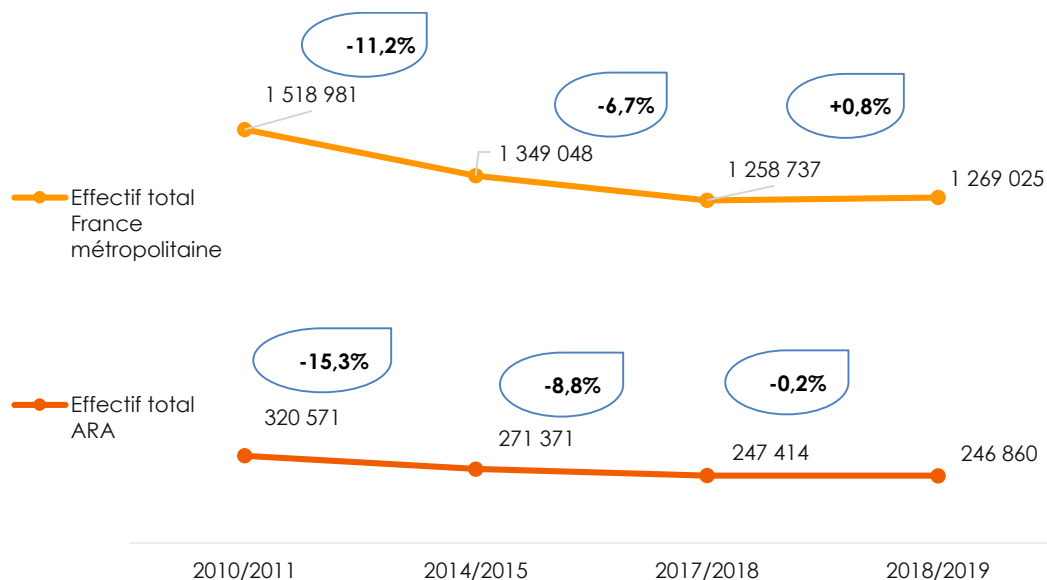
# *L'évolution des publics fréquentant les Accueils Collectifs de Mineurs*



## L'évolution du nombre de mineurs accueillis en séjours sur le territoire

Accueillant 20 % des effectifs de mineurs en France, la région Auvergne-Rhône-Alpes suit la tendance nationale de diminution du nombre de mineurs envoyés en séjours collectifs. Néanmoins, après une baisse continue du nombre de mineurs entre 2010 et 2018, la tendance nationale est à la hausse entre 2018 et 2019. L'augmentation nationale du nombre de mineurs envoyés en séjours collectifs est avant tout portée par la région Île-de-France, qui compte 45 998 mineurs accueillis en 2017/2018 contre 59 116 en 2018/2019, soit une croissance de 28,5 %.\*

### Evolution des effectifs de mineurs en accueils collectifs avec hébergements en France métropolitaine et en région ARA entre 2010 et 2019



### La région Auvergne-Rhône-Alpes : une baisse du nombre de mineurs accueillis en séjours collectifs moins importante entre 2017/2018 et 2018/2019

- Si la région Auvergne-Rhône-Alpes ne bénéficie pas d'une augmentation du nombre de mineurs accueillis en séjours de vacances, elle connaît toutefois un fort ralentissement de la baisse des effectifs entre l'année 2017/2018 et l'année 2018/2019.

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, INJEP, 2019.

# Vers un meilleur accueil des enfants en situation de handicap et une plus grande mixité des publics

L'accueil des enfants en situation de handicap s'inscrit dans l'enjeu de l'accès aux vacances pour tous. À ce titre, de nombreux acteurs du secteur tentent d'adapter leur offre.

## Une prise en compte du handicap dans les données statistiques sur l'accueil

- Les enfants en situation de handicap inscrits en séjour de vacances sont mieux identifiés depuis quelques années. Selon les sources de l'INJEP\*, les premières données concernant ce type de public sont répertoriées à partir de l'année 2015.
- Pour l'année 2018-2019, la région Auvergne-Rhône-Alpes accueille 1 231 mineurs en situation de handicap, contre 977 pour l'année 2017/2018. La part de mineurs en situation de handicap accueillis passe donc de 0,4 % à 0,5 %. Au plan national, la part de mineurs en situation de handicap accueillis est stable (0,4 %) depuis que les données sont répertoriées.
- Sur l'ensemble des effectifs accueillis, les départements accueillent entre 0,1 % et 1,8 % d'enfants en situation de handicap. L'Allier et la Drôme sont les départements qui accueillent le plus d'enfants en situation de handicap, proportionnellement à l'ensemble des effectifs, avec respectivement 1,8 % et 1,4 %.
- Les autres régions accueillent entre 0,1 % et 0,8 % d'enfants en situation de handicap sur l'ensemble des effectifs de mineurs accueillis.

## Les enjeux de l'accueil d'enfants en situation de handicap pour les organisateurs

- De nombreux organisateurs d'ACM sont signataires de la **Charte Handicap Vacances & Loisirs non spécialisés** de la JPA : les Francas, Ligue de l'Enseignement, UFCV, UNAT, Léo Lagrange, collectivités, etc. En signant cette charte, les organisateurs s'engagent à permettre aux personnes en situation de handicap de choisir, préparer et partir en vacances.
- Pour accueillir des enfants en situation de handicap sur leurs séjours, les organisateurs doivent accorder une attention particulière à plusieurs aspects, nécessitant un déploiement de moyens humains ou financiers supplémentaire pour assurer notamment :
  - ✓ L'encadrement des enfants : existence d'une qualification spécifique pour les animateurs pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.
  - ✓ Les animations proposées permettant une mixité des publics.
  - ✓ Les locaux adaptés.

## L'UFCV : un acteur incontournable dans l'essor des séjours adaptés

L'UFCV (Union Française Centre de Vacances Loisirs), association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, est une structure incontournable des séjours adaptés et œuvre à la promotion de la mixité entre les publics en situation de handicap et valides. Ses services sont présents dans beaucoup de départements de la région ARA (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Rhône et la Loire).

- Afin de garantir l'accès de tous les enfants aux séjours de vacances, plusieurs structures se spécialisent dans l'offre de séjours adaptés.
- Parmi ces organisateurs, l'UFCV est une structure incontournable des séjours adaptés et travaille au développement de séjours accueillant à la fois les publics en situation de handicap et non handicapés. Elle propose des séjours sur mesure, afin d'offrir des séjours qui répondent au mieux aux besoins et contraintes des enfants.
- Selon les acteurs du secteur, l'accueil d'enfants en situation de handicap peut difficilement se réaliser dans le cadre de séjours longs car les enfants peuvent souffrir d'une perte de repères importante.



\* Catalogues Enfants&Adultes 2020, UFCV.

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, INJEP, 2019.

## Une évolution contrastée des effectifs des mineurs accueillis en ACM avec hébergements sur le territoire

### Des tendances différentes selon les départements entre 2010 et 2019\*

Malgré la tendance nationale de diminution du nombre de mineurs envoyés en séjours de vacances (-16,6 % entre 2010 et 2019), certains départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes parviennent à se stabiliser, voire à tirer leur épingle du jeu avec une forte croissance du nombre d'enfants accueillis.

#### ❑ Une forte diminution du nombre de mineurs :

- La **Savoie** : **-36,2 %**, une perte liée en partie aux difficultés de saisonnalité.
- La **Haute-Savoie** : **-32,8 %**.
- L'**Ain** : **-27,2 %**. Néanmoins le département marque une reprise visible sur 2019 et montre une réactivité des acteurs du territoire.
- La **Loire** : **-20,4 %**.

#### ❑ Une moindre diminution du nombre de mineurs :

- La **Haute-Loire** : **-13,7 %**.
- L'**Isère** : **-12,1 %**.
- Le **Puy-de-Dôme** : **-10,9 %**.
- L'**Ardèche** : **-10,2 %**.

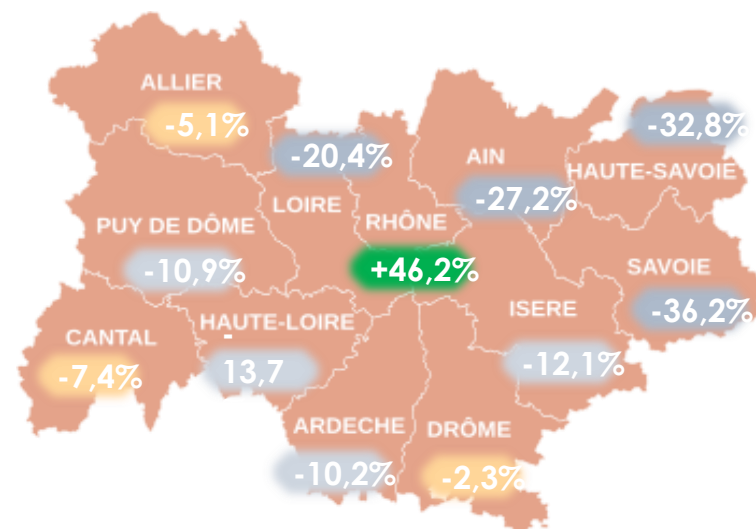
#### ❑ Une certaine stabilité du nombre de mineurs :

- Le **Cantal** : **-7,4 %**.
- L'**Allier** : **-5,1 %**.
- La **Drôme** : **-2,3 %**.

#### ❑ Une augmentation du nombre de mineurs :

- Le **Rhône**, un département à contre-courant, est marqué par une progression de **+46,2 %** sur la période. Cette évolution est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de séjours courts sur le département.

Évolution des effectifs de mineurs en ACM avec hébergement entre 2010 et 2019 par départements de la région ARA

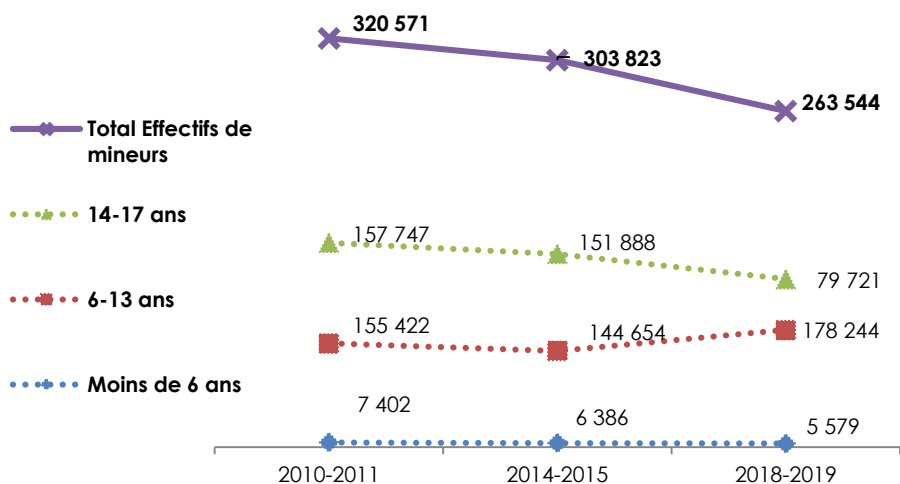


\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, INJEP, 2019.

# De fortes disparités selon l'âge des mineurs accueillis en séjours collectifs en région ARA

Comme à l'échelle nationale, la région est touchée depuis plusieurs années par une baisse du nombre de mineurs accueillis. Néanmoins, cette évolution est à nuancer selon les classes d'âge.

Évolution de la fréquentation des mineurs en ACM avec hébergement en ARA, selon les tranches d'âge\*



Évolution entre 2010 et 2019

6-13 ans : +14,7%

Moins de 6 ans : -24,6%

14-17 ans : -49,5%

## L'âge : un facteur déterminant

L'évolution de la fréquentation des mineurs en ACM entre 2010 et 2019 varie de façon significative en fonction de trois tranches d'âge.

### La catégorie des « moins de 6 ans »

Depuis 2010, la région ARA perd près de 25 % de sa fréquentation. Cette baisse est d'autant plus significative qu'elle est de 8 points supérieure à la baisse nationale (-16,5 %).

- Fréquentation des « moins de 6 ans » en baisse sur les séjours longs et accessoires aux ALSH, mais qui connaît une hausse sur les séjours courts.
- Sont particulièrement touchés le Puy-de-Dôme (-57,3 %), la Drôme (-48,3 %), la Haute-Loire (44,7 %) et la Loire (-35,5 %).
- La Haute-Savoie et la Savoie, contrairement à la tendance régionale, connaissent une hausse de fréquentation sur cette catégorie (+6,7 % et +34,4 %).

### La catégorie des « 6 – 13 ans »

- Faisant figure d'exception, la catégorie des 6 – 13 ans connaît une hausse de fréquentation de près de 15 % sur la région, mais restant également inférieure à la tendance nationale (+22,9 %). Cette hausse concerne l'ensemble des différents types de séjours. Le Rhône profite d'une hausse largement supérieure à celles des autres départements avec une progression de 110 %.

### La catégorie des « 14 – 17 ans »

- Sur la région, la fréquentation des adolescents de 14 à 17 ans en séjours collectifs baisse de 49,5 % entre 2010 et 2019, contre une diminution de 46,8 % à l'échelle nationale. A l'exception du Rhône qui connaît une hausse de la fréquentation, sont particulièrement touchés l'Ain (-60,3 %), la Savoie (-55,9 %), la Haute-Savoie (-54,9 %), l'Isère (-52,9 %) et l'Ardèche (-51,2 %).
- La fréquentation des « 14 – 17 ans » se caractérise par une baisse importante sur les séjours longs, spécifiques et accessoires. En revanche, le nombre de mineurs âgés de 14 à 17 ans sur les séjours courts est relativement stable.

Ces évolutions mettent en évidence la nécessité pour les organisateurs de séjours de s'adapter aux demandes des enfants et de leurs parents. Pour les parents, les deux critères les plus importants dans le choix du séjour de leur enfant sont les activités proposées et la destination. Il en va de même pour les adolescents. Plus encore, pour la moitié d'entre eux, c'est la proposition d'une activité spécifique qui a orienté leur choix de séjour.\*\*

\* DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, INJEP, 2019.

\*\* « Choisir une colo ou un mini-camp : quels sont les critères des familles, des enfants et des adolescents ? », Bulletin n°46, OVLEJ, 2016.



# Des inégalités d'accès aux vacances, et aux séjours collectifs de mineurs

## L'origine sociale des enfants accueillis : un impératif de mixité sociale difficile à tenir

Selon l'OVLEJ toujours ce sont les enfants dont les parents disposent de hauts revenus (38 %) et de bas revenus (40 %) qui partent le plus en séjour collectif.\* L'étude menée par l'OVLEJ et le Crédoc en 2019, estimait que 36 % des jeunes âgés entre 5 et 19 ans n'étaient pas partis en vacances (au moins quatre nuits consécutives) sur l'année, ce qui représente plus de 4 millions de jeunes. Des départs en vacances largement soumis à des inégalités sociales et économiques, tout comme la pratiques d'activités au sein de structures de loisirs collectives.\*\*

## Une spécialisation des séjours propice à un phénomène d'homogénéisation sociale

- Une apparition progressive de séjours haut de gamme proposant des activités coûteuses (sports motorisés, séjour à l'étranger, etc.). Ces séjours ciblent en priorité les enfants issus de familles à hauts revenus.
- Des séjours courts (sous tente, accessoires aux ALSH) susceptibles de capter des enfants issus de familles aux revenus plus modestes.
- L'évolution d'une gamme large et variée de colonies, axées sur des thématiques spécifiques : sports, nature, sciences, arts... Cette spécialisation, apparue à la fin des années 1980, a conduit à une hausse des tarifs des séjours et par conséquent à un éloignement des enfants issus de milieux sociaux distincts.

## Une perte de mixité sociale des publics accueillis

Cette tendance, confirmée par l'ensemble des experts et acteurs interrogés sur le territoire, peut engendrer :

- L'exclusion progressive d'une partie de la population à travers la perte d'une catégorie de public dit de « classes moyennes ».
- Des séjours spécialisés onéreux qui ne parviennent pas à mélanger les publics issus de différents milieux sociaux.

## Un départ en séjour collectif différencié selon le genre

Selon l'OVLEJ, si les filles sont plus nombreuses que les garçons à partir en vacances en famille ou avec des amis, elles sont en revanche moins nombreuses, à âge égal et situation familiale comparable, à partir en séjour collectif. Au-delà du départ, le genre a également une influence sur le type de séjour choisi. Par exemple, les garçons sont plus nombreux en séjour de sports montagne. Pour ce qui est des séjours à dominante artistique ou culturelle (sport, danse, cirque), les filles sont plus nombreuses. Néanmoins, l'impact du genre reste nettement moins important que celui de l'âge ou du niveau de revenu des parents.\*\*\*

## Les dispositifs pour garantir l'accès aux vacances de tous les enfants

- Aide aux vacances enfants de la CAF : adressée aux familles allocataires, calculée en fonction du quotient familial. Cette aide concerne uniquement les séjours conventionnés en France ou dans l'Union Européenne et proposés par des organismes reconnus par la CAF pour la qualité de leur accueil et de leur service.
- Bons et chèques Vacances de l'Agence Nationale des chèques vacances, les Comités d'entreprises ou la MSA.
- Aide financière spécifique proposée par le Conseil Général et les communes par le biais du CCAS, du service jeunesse ou des services sociaux. Engagés dans la défense du droit aux vacances, les collectivités peuvent favoriser le départ de tous les enfants par des politiques tarifaires appropriées.
- Néanmoins, la plupart de ces aides s'adressent en priorité aux classes populaires et concernent peu les familles des classes moyennes, pour qui le coût du départ reste difficile à supporter.

\* « Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans » réalisée par le Crédoc pour l'OVLEJ, 2020.

\*\* N. Ducatez, « Loisirs collectifs, départs en vacances et séjours collectifs : état des lieux en 2019 pour les jeunes de 5 à 19 ans, Bulletin n°53, OVLEJ, 2020.

\*\*\* Dossier d'études n°163, Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ? Entre fréquentation des centres de loisirs et départs en vacances, OVLEJ, 2013.





# 3.

## LES IMPACTS DES ACM EN REGION AUVERGNE-RHÔNE- ALPES

Tendances régionales et illustrations locales

## Impact culturel et éducatif : des organisateurs d'ACM parties prenantes du parcours éducatif des enfants

### L'activité culturelle du territoire dynamisée par le secteur des séjours collectifs de mineurs

Dans le cadre de séjours de vacances mais aussi de séjours scolaires, les organisateurs proposent aux enfants des activités et animations culturelles. Pour ce faire, ils sollicitent les acteurs culturels partenaires du territoire : animateurs, musée, théâtre, etc. Ces partenariats constituent une ressource importante pour le secteur de la culture. La participation à des temps d'animation permet aux acteurs culturels de dynamiser leur activité, en particulier durant les périodes où la fréquentation touristique est réduite.

Par ailleurs, certains organisateurs de séjours collectifs de mineurs prennent également part à d'autres types d'activités à destination de la jeunesse et participent activement à la vie culturelle des territoires en proposant des animations, évènements culturels, revues, etc.

### Les acteurs des ACM impliqués dans une démarche partenariale avec les acteurs de l'éducation et de la jeunesse

La majorité des organisateurs de séjours de vacances accueillent durant une partie de l'année des séjours scolaires. Les séjours scolaires constituent une source d'activité importante hors période scolaire, où les touristes sont moins nombreux.

L'organisation des séjours scolaires donne lieu à l'émergence de partenariats forts entre les organisateurs et l'Éducation Nationale. Acteurs éducatifs à part entière, les organisateurs accompagnent les enseignants à la construction des séjours, afin qu'ils soient en adéquation avec les souhaits des enseignants et les objectifs pédagogiques et adaptés au territoire.

De par leurs activités diversifiées – séjours scolaires, séjours de vacances, animations – les organisateurs d'ACM sont en mesure de porter un regard expérimenté sur les différents temps de la jeunesse : scolaire, périscolaire et extrascolaire. À ce titre, de nombreux organisateurs de séjours collectifs, ou autres acteurs du secteur participent à la construction du parcours éducatif des enfants et veillent à ce que leur projet éducatif s'insère pleinement dans le projet éducatif territorial. À travers des temps de concertation, les acteurs institutionnels et les acteurs de terrains se rencontrent pour partager leurs savoirs, leurs pratiques et ainsi faire évoluer l'offre culturelle et éducative des territoires.

Aussi, l'expérience récente des Vacances Apprenantes prouve la capacité de collaboration entre les organisateurs de séjours et l'Éducation Nationale. Plus encore, elle vient mettre en lumière l'intérêt éducatif des séjours de vacances pour mineurs.

## Des partenariats avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire



- **Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche :**
  - Une association impliquée dans une diversité d'activités en faveur de la jeunesse tout au long de l'année : séjours scolaires, séjours de vacances, animations, gestion d'un espace d'expositions d'arts plastiques.
- **Collectif Pétale:**
  - Une association qui œuvre à la mise en synergie des acteurs éducatifs du territoire pour construire un parcours éducatif cohérent en Ardèche.
- **AEP Volcana & Île aux Enfants :**
  - Des partenariats avec l'Éducation Nationale dans le cadre des séjours scolaires et des Vacances Apprenantes.

“ On a trouvé que les Vacances Apprenantes étaient un dispositif intéressant. On a proposé un séjour qu'on connaissait bien, en y intégrant du soutien scolaire. Notre idée était de mettre les sciences au service des mathématiques et du français. Nos activités étaient en lien avec le programme de sciences. ”

Représentant de l'AEP Volcana & Île aux Enfants

“ L'enjeu des vacances dépasse la question de l'organisation de voyage ou de séjour. C'est aussi un enjeu culturel, interculturel, ainsi que de lien aux territoires en général, à l'Auvergne en particulier. Les voyages que nous organisons doivent être reliés à des projets artistiques, culturels, bibliographiques en lien avec le pôle culture. ”

## Impact économique : un dynamisme impulsé par les acteurs du secteur des ACM sur les territoires

### Des partenariats durables avec les prestataires du territoire pour accueillir les séjours collectifs

Les organisateurs d'ACM ou les hébergeurs font appel à des prestataires pour l'organisation d'activités (école de ski, découverte de la nature, ferme pédagogique, activités de plein air, éducation à l'environnement, etc.). En fonction de leurs ressources internes, les organisateurs et hébergeurs peuvent également solliciter des entreprises pour assurer la restauration, le transport des mineurs ou encore l'entretien des locaux et des espaces extérieurs. Certains d'entre eux privilégiant les circuits courts et les producteurs locaux dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Par conséquent, l'activité d'une diversité d'acteurs des territoires profite de la présence des organisateurs et hébergeurs de séjours de mineurs, souvent implantés dans des territoires ruraux. Si les organisateurs et hébergeurs viennent dynamiser l'activité des acteurs économiques de ces territoires, ils contribuent également à allonger leur période d'activité en les sollicitant en dehors des périodes d'afflux touristiques, dans le cadre de séjours scolaires et pour adultes.

Plus encore, l'activité de certains acteurs économiques dépend en majeure partie de l'accueil de séjours de vacances et de séjours scolaires sur le territoire, à l'image des fermes pédagogiques, des organisateurs d'activité de plein air. De fait, certains acteurs ont vu leur activité fortement réduite, voire complètement mise à l'arrêt lorsque les séjours scolaires et de vacances ont été annulés ou reportés en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

### Une visibilité accrue pour les acteurs partenaires

Au-delà d'un renforcement de l'activité économique, les partenariats avec les organisateurs ou hébergeurs de séjours collectifs de mineurs peuvent contribuer à renforcer la visibilité des acteurs du territoire, les faire connaître auprès d'autres acteurs et donner lieu ainsi à de nouvelles collaborations.

Une visibilité que plusieurs prestataires envisagent de façon très favorable pour la consolidation ou le développement de leurs activités, à l'instar de structures qui proposent des activités de loisirs et sportives.

### Une mobilisation des ressources locales

Pour assurer la gestion d'un centre de vacances (administration, entretien, restauration) ou l'encadrement des mineurs, les organisateurs ou hébergeurs de séjours collectifs de mineurs recrutent de nombreuses personnes issues des territoires.

Le personnel administratif et technique est la plupart du temps recruté en contrat à durée indéterminée, tandis que les animateurs sont généralement recrutés en contrat saisonnier.

## Des partenariats propices à l'émergence d'impacts économiques pour les acteurs du territoire



### ❑ Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche :

- De forts partenariats avec des prestataires d'activités, sollicités pour les séjours de vacances et les séjours scolaires.
- Environ 670 animateurs recrutés par an, dans le cadre de contrats de 3 à 15 jours.

“ On est dépendant de l'activité des ACM. On a eu beaucoup moins de monde cette année car il n'y avait pas de séjours scolaires ou de colonies à cause de la Covid-19. ”

Gérant de Canoë Service, en partenariat avec la FOL Ardèche

### ❑ Club Vercors :

- 9 salariés permanents et 25 salariés saisonniers.
- Une démarche de promotion des producteurs locaux.

“ Leur démarche, leur manière de travailler va vraiment de pair avec mon activité. Le Club Vercors accueille des groupes donc ça fait de beaux volumes. Ils communiquent sur mon activité, sur les producteurs locaux, ils nous référencent sur leur site internet, c'est très bien pour nous. ”

Gérant du Box Fermier, producteur local en partenariat avec le Club Vercors

### ❑ Chalet Les Bartavelles :

- Sollicitation de prestataires pour l'organisation d'activités.

“ L'encadrement des enfants en séjour de vacances au chalet Les Bartavelles représente 14 % de notre chiffre d'affaires sur l'été 2019, 18 % sur l'été 2020 ”

Gérant de 3D Nordic, en partenariat avec le Chalet Les Bartavelles

## Estimation des retombées économiques des ACM en Auvergne-Rhône-Alpes

L'estimation des retombées économiques est calculée en multipliant le nombre des effectifs de départs de mineurs sur les séjours d'ACM avec hébergement accueillis en Auvergne-Rhône-Alpes par le coût moyen d'un séjour. Les montants des répartitions entre les différents postes sont ensuite calculés à partir des clefs de répartition établies par la DJEPVA dans son étude pré-économique sur les ACM.

Le nombre de séjours accueillis en Auvergne-Rhône-Alpes provient des données du panorama statistique JSCS 2019, soit **8 109 séjours**. Les effectifs de départs sur ces séjours sont de **246 860 mineurs**.\*

Le coût total des séjours d'ACM en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 peut ainsi être estimé en multipliant le nombre des effectifs de départs sur les ACM avec hébergement accueillis en 2019 (soit 246 860) par le coût moyen d'un séjour.

La pré-étude économique réalisée par la DJEPVA en 2016\*\* a permis de dégager un coût moyen de **711 euros TTC** pour un séjour en ACM avec hébergement en France, pour tous types de séjours (longs, courts, accessoires, sportifs) et de périodes (été et hiver).

On peut ainsi estimer les retombées économiques des ACM avec hébergement déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 à

**175 517 460 euros TTC** (246 860 mineurs x 711 euros TTC).

D'après la pré-étude économique de la DJEPVA\*\*, la répartition du coût de séjour moyen s'établit comme suit :

Poste	%	Montant TTC
Animation (pédagogie et main d'œuvre)	28%	199 €
Alimentation / Hébergement	36%	256 €
Frais d'organisation de séjours	13%	93 €
Frais de fonctionnement de séjours	2%	14 €
Transport	21%	149 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>711 €</b>

\* DJEPVA, base de données SIAM, données statistiques sur les ACM avec hébergement (séjours réalisés, publics accueillis), INJEP, 2019.

\*\* « Pré-étude » économique sur le secteur des « colonies de vacances », Rapport final, DJEPVA, mars 2016.

On peut ainsi estimer le montant total des coûts pour chaque poste de dépense en calculant les ratios de chaque poste sur le coût total des séjours accueillis en Auvergne-Rhône-Alpes. On peut ainsi estimer **le coût pour l'animation (pédagogie et main d'œuvre) à 49 144 889 euros TTC** (175 517 460 euros TTC x 28 %). On peut ainsi estimer le montant de chaque poste de dépense pour les ACM au niveau de la région.

Les données existant également au niveau départemental, on peut ainsi obtenir l'estimation totale des retombées économiques des ACM et un découpage pour chaque poste de dépense pour chaque département de la région. La Haute-Savoie présente ainsi le montant total des retombées économiques des ACM accueillis le plus important sur la région, soit **43 452 765 euros TTC**. Le coût du poste de dépense « **Alimentation/Hébergement** » est ainsi estimé à **15 642 995 euros TTC** (43 452 765 euros x 36 %) pour la Haute-Savoie.

Le tableau ci-dessous récapitule l'estimation des retombées économiques des ACM accueillis en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019\* :

	Nombre de séjours	Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	Coût total des séjours (= effectifs de mineurs x 711 €)	Dont animation (pédagogie et main d'œuvre) soit 28%	Dont alimentation et hébergement soit 36%	Dont frais d'organisation de séjours soit 13%	Dont frais de fonctionnement de séjours soit 2%	Dont transport soit 21%
Ain	538	13 558	9 639 738 €	2 699 127 €	3 470 306 €	1 253 166 €	192 795 €	2 024 345 €
Allier	259	7 561	5 375 871 €	1 505 244 €	1 935 314 €	698 863 €	107 517 €	1 128 933 €
Ardèche	472	12 241	8 703 351 €	2 436 938 €	3 133 206 €	1 131 436 €	174 067 €	1 827 704 €
Cantal	259	7 959	5 658 849 €	1 584 478 €	2 037 186 €	735 650 €	113 177 €	1 188 358 €
Drôme	640	18 478	13 137 858 €	3 678 600 €	4 729 629 €	1 707 922 €	262 757 €	2 758 950 €
Haute-Loire	402	13 542	9 628 362 €	2 695 941 €	3 466 210 €	1 251 687 €	192 567 €	2 021 956 €
Haute-Savoie	1 749	61 115	43 452 765 €	12 166 774 €	15 642 995 €	5 648 859 €	869 055 €	9 125 081 €
Isère	1 196	32 933	23 415 363 €	6 556 302 €	8 429 531 €	3 043 997 €	468 307 €	4 917 226 €
Loire	441	10 846	7 711 506 €	2 159 222 €	2 776 142 €	1 002 496 €	154 230 €	1 619 416 €
Puy-de-Dôme	660	18 352	13 048 272 €	3 653 516 €	4 697 378 €	1 696 275 €	260 965 €	2 740 137 €
Rhône	306	5 756	4 092 516 €	1 145 904 €	1 473 306 €	532 027 €	81 850 €	859 428 €
Savoie	1 187	44 519	31 653 009 €	8 862 843 €	11 395 083 €	4 114 891 €	633 060 €	6 647 132 €
<b>AUVERGNE-RHÔNE-</b>	<b>8 109</b>	<b>246 860</b>	<b>175 517 460 €</b>	<b>49 144 889 €</b>	<b>63 186 286 €</b>	<b>22 817 270 €</b>	<b>3 510 349 €</b>	<b>36 858 667 €</b>

\* Source : DJEPVA fichier SIAM (estimation du nombre de séjours au 15 octobre 2019).

## Réserve méthodologique



Ces chiffres doivent être perçus comme des estimations des retombées économiques des ACM en Auvergne-Rhône-Alpes et non comme des données précises et exhaustives en raison de plusieurs réserves méthodologiques.

Ces calculs sont réalisés sur les ACM avec hébergement accueillis sur la région. Or, nombreux parmi ces séjours ont des publics résidant en dehors de la région, dans les départements de déclaration de ces séjours. Les transporteurs pour les trajets allers/retours sont dans la plupart des cas implantés dans les départements de déclaration des séjours et non d'accueil. Ils apparaissent dans les chiffres alors que les retombées économiques ne sont pas sur la région.

A l'inverse, de nombreux séjours se déroulant en dehors de la région utilisent des transporteurs implantés en Auvergne-Rhône-Alpes et n'apparaissent pas dans nos estimations qui ne concernent que les séjours accueillis alors que les retombées économiques sont bien sur nos transporteurs locaux. D'après la pré-étude économique de la DJEPVA, les frais de transport représentant 21 % du coût d'un séjour (18 % pour les allers/retours et 3 % pour les déplacements sur place), il aurait été plus juste de calculer les retombées concernant les frais allers/retours sur les séjours déclarés en ARA et qui sortent de la région et pour les déplacements sur place les séjours accueillis sur la région, quelle que soit la région de déclaration du séjour.

## Impact social : favoriser l'accès aux vacances et promouvoir le vivre ensemble

### Des acteurs engagés pour favoriser l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs

Afin de renforcer l'accès égalitaire aux vacances des mineurs et d'en lever les freins, notamment financiers, les acteurs du secteur de la jeunesse proposent différentes aides. Certains organisateurs proposent des séjours aux tarifs calculés selon le quotient familial. Des collectivités, lorsqu'elles sont organisatrices de séjour ou en partenariat avec un organisateur, s'engagent à prendre en charge une partie, voire la totalité du coût du séjour, selon les revenus des familles. Elles peuvent également offrir des bons et chèques pour permettre aux parents d'acheter l'équipement nécessaire au séjour (vêtements de ski, chaussures, etc.).

Ainsi, une diversité d'acteurs – organisateurs, collectivités locales, comités d'entreprise – s'inscrivent dans une véritable politique de droit aux vacances. Acteurs du tourisme social, ils contribuent à favoriser l'accès aux vacances de tous les enfants et à leur faire découvrir les territoires.

### Les séjours collectifs : un lieu d'apprentissage du « vivre ensemble »

Aux côtés de l'école et des activités périscolaires, les séjours de vacances constituent pour les enfants l'occasion de vivre une expérience collective. Inscrits dans le tourisme social, de nombreux organisateurs de séjours collectifs de mineurs s'engagent à diffuser aux enfants des valeurs et principes fondamentaux tels que le vivre ensemble, la solidarité, la citoyenneté, l'effort. Les organisateurs veillent donc à articuler la transmission des valeurs de l'éducation populaire avec des activités attractives pour les enfants et les adolescents.

Par ailleurs, soucieux de promouvoir la mixité sociale, les organisateurs de séjours tiennent à accueillir des enfants issus de différents milieux sociaux, notamment en proposant des tarifs adaptés au quotient familial.

### Des organisateurs et hébergeurs qui œuvrent pour l'accès aux vacances des enfants malades ou en situation de handicap

En raison d'un handicap ou d'une maladie, de nombreux enfants sont privés de vacances. Pour remédier à cette situation, des organisateurs proposent des séjours à caractère sanitaire et mobilisent une équipe d'animation et une équipe médicale, afin d'articuler les temps de soins et les activités.

Des organisateurs et hébergeurs entreprennent également des travaux pour rendre leurs locaux adaptés à l'accueil d'enfants malades ou de personnes en situation de handicap. Cette démarche permet de renforcer l'accès aux vacances pour les enfants malades ou en situation de handicap, mais également de promouvoir la mixité des publics.

## Des acteurs impliqués pour défendre le droit aux vacances



### □ CSE Michelin :

- Le CSE consacre 1 million d'euros aux activités séjours pour rendre les vacances accessibles au plus grand nombre.



**Agir pour les vacances accessibles à tous, favorisant la mixité sociale, pour les jeunes et les adultes/familles, favorisant le lien entre adhérents, et ouvrant sur l'interculturalité ».**



Secrétaire Général, CSE Michelin

### □ Vacances Voyages Loisirs :

- Une association qui défend le droit aux vacances, à travers une prise en charge du séjour.
- Un projet éducatif fort, construit autour du vivre ensemble et la mixité sociale et géographique entre les enfants au sein d'un même séjour.



**On a un gros projet sur le vivre ensemble. On accueille des jeunes qui viennent de REP, de REP+. On a besoin de travailler sur le vivre ensemble, grâce au bivouac par exemple, une transmission du goût de l'effort.**



Responsable du projet éducatif de VVL

### □ AEP Volcana & Îles aux Enfants :

- Une association qui propose des séjours en hospitalisation complète et rend possible le départ en vacances d'enfants présentant des problèmes de santé.

### □ Hébergement Clair Matin UFCV :

- Un hébergement à caractère social, adapté à l'accueil d'enfants et d'adultes en situation de handicap, qui œuvre à promouvoir la mixité des publics.



## Impact sur la préservation du patrimoine immobilier : de nombreux centres entretenus et rénovés sur la région

### Les séjours collectifs de mineurs : un secteur incontournable pour entretenir le patrimoine immobilier local

Les organisateurs et hébergeurs de séjours collectifs de mineurs constituent aujourd'hui un levier indispensable de la préservation du patrimoine immobilier des territoires. L'accueil de nombreux séjours de mineurs, sur tout ou partie de l'année permet de « faire vivre » les centres, et de développer une activité économique permettant de rentabiliser leur entretien. De plus, dans le cadre de l'hébergement de mineurs, des organisateurs propriétaires ou les hébergeurs sont contraints d'entretenir leurs locaux et de les rénover, si nécessaire, pour obtenir un agrément par le SDJES et l'Éducation Nationale.

Dans une démarche pro-active, certains organisateurs ou hébergeurs, lorsqu'ils en ont la capacité financière, entreprennent des travaux de rénovation pour adapter les locaux à l'accueil d'un public plus large, notamment d'adultes. Cette étape de rénovation permet de répondre aux « exigences » de divers publics et ainsi d'accroître l'activité et l'attractivité des centres. A terme, le renforcement de la rentabilité du centre permet de dégager les fonds nécessaires à son entretien.

### Le patrimoine immobilier des territoires valorisé

Ainsi, le secteur des séjours collectifs de mineurs joue un rôle clé dans la préservation du patrimoine immobilier. Si l'entretien apporté par les organisateurs et hébergeurs permet de renforcer l'attractivité des séjours proposés, il constitue également un moyen de préserver la richesse du patrimoine immobilier et historique des territoires. De fait, certains centres de vacances sont installés au sein de sites exceptionnels, tels que de grandes bâtisses, des corps de fermes ou encore des châteaux. L'exploitation de ces sites par une activité d'accueil de séjours collectifs de mineurs permet de les « faire vivre » et de financer leur entretien. De nombreux bâtiments remarquables sont occupés à l'année et échappent par conséquent à la dégradation. Au-delà, d'une préservation « matérielle », l'accueil de divers publics dans le cadre de séjours de vacances, scolaires ou adultes permet de mettre en lumière le patrimoine immobilier de la région.

Par ailleurs, sur certaines zones très attractives où la capacité d'accueil des touristes est en flux tendu, la rénovation du patrimoine immobilier revêt un enjeu important. À ce titre, plusieurs collectivités font le choix d'investir dans la rénovation de centres de vacances pour renforcer le nombre de lits. Néanmoins, afin de « garantir » une relative rentabilité du centre, les investisseurs privilégient une complémentarité entre les différents types de séjours. Les centres de vacances accueillant uniquement des ACM, par conséquent sur une partie réduite de l'année, font face à d'importantes difficultés financières pour assurer leur entretien.

## Les ACM : levier de la préservation du patrimoine immobilier des territoires



- ❑ **Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche :**
  - Une association qui œuvre à la préservation du patrimoine immobilier du territoire grâce à l'acquisition et l'entretien de 3 centres, dont le Château de Soubeyran.
- ❑ **AEP Volcana et Île aux enfants :**
  - Entretien et préservation deux anciennes écoles, vieilles de plus d'un siècle, sur le village de la Bourboule.
- ❑ **Chalet Les Bartavelles:**
  - Un centre de vacances rénové par la commune de Courbevoie, permettant d'accueillir un public de mineurs mais également adultes.

“ **Le centre a été rénové en 2013 pour accueillir plus de monde, une cible plus importante. Avant 2013, c'était surtout les classes et les colonies. Depuis on est habilité à recevoir plus de monde.** ”

Gérante du Chalet Les Bartavelles

- ❑ **Hébergement Clair Matin UFCV :**
  - Un centre de vacances rénové par la Communauté de Communes pour accueillir un large public (mineurs, adultes, personnes en situation de handicap) pour renforcer la capacité d'accueil en hébergement, à proximité d'un site touristique très attractif.

“ **La Communauté de Communes a choisi d'investir pour faire du neuf. On est dans un équipement exceptionnel. On ne construit plus d'équipements aujourd'hui.** ”

Gérant de l'hébergement Clair Matin UFCV



## Impact environnemental : un renforcement du réseau de l'éducation à l'environnement

### Une démarche d'EEDD pour tous les ACM et des séjours spécialisés « EEDD »

L'Auvergne-Rhône-Alpes étant un territoire riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, de nombreux organisateurs de séjours s'inscrivent dans une démarche d'éducation à l'environnement. À l'heure du dérèglement climatique, l'écologie et le développement durable constituent un contenu éducatif particulièrement fort pour les enfants et les jeunes.

À proximité des sites naturels remarquables, les organisateurs de séjours proposent aux enfants de sorties en pleine nature afin de découvrir la beauté des paysages, mais également d'en comprendre les fragilités. Représentant un enjeu éducatif pour les séjours collectifs de mineurs, certains organisateurs proposent des séjours thématiques : découverte des volcans, de la faune et de la flore, etc.

Pour ces organisateurs, l'enjeu de ces séjours spécialisés est d'amener les enfants à se questionner sur la place de l'humain dans son environnement. Au cours de ces séjours, les organisateurs sensibilisent les enfants et les adolescents à l'écologie et apportent des connaissances sur l'environnement, les enjeux de la préservation de la nature. L'écologie constitue également un enjeu éducatif intéressant pour les séjours scolaires, faisant de la région une destination attractive pour les enseignants.

### Le secteur de l'EEDD dynamisé par le secteur des séjours collectifs et scolaires

N'ayant pas toujours les compétences ou les connaissances pour proposer des activités d'éducation à l'environnement, les organisateurs de séjours collectifs ou les enseignants font appel à des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable pour assurer des temps d'animation. Les organisateurs ou enseignants font également le choix de proposer des activités au sein de fermes pédagogiques.

Afin de faire évoluer leur offre de séjours et de proposer davantage d'activités de découverte de la nature, certains organisateurs sont accompagnés par des coordinateurs pédagogiques, spécialisés dans l'éducation à l'environnement. Ces derniers ont pour mission d'accompagner les animateurs à l'acquisition de nouveaux savoirs, de nouvelles pratiques dans le cadre de formations, de rencontres annuelles ou encore de sorties en extérieur pour apprendre à « animer dehors ».

Ainsi, pour ces acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, leur activité dépend en majeure partie de l'accueil de séjours collectifs et scolaires sur le territoire.



### Un fort partenariat avec les acteurs de l'EEDD

- ❑ **Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche :**
  - Une association gestionnaire d'un centre d'éducation à l'environnement, proposant des séjours avec un contenu éducatif en lien avec l'EEDD.
- ❑ **Club Vercors :**
  - Une association d'EEDD Mille Traces régulièrement sollicitée et valorisée.
  - Des producteurs locaux valorisés auprès des clients : achats pour la restauration du centre, communication sur le site internet.

« Notre activité dépend des séjours de vacances, des séjours scolaires et des centres de loisirs. »

Responsable de la « Ferme des Montagnards » en partenariat avec le Chatel Les Bartavelles

- ❑ **Collectif Pétale:**
  - Une association accompagnant de nombreux acteurs de la jeunesse et de l'animation à l'acquisition de nouvelles pratiques.
  - Une mise en synergie entre les acteurs de la jeunesse de l'éducation à l'environnement sur le territoire de l'Ardèche et de l'Auvergne-Rhône-Alpes.

« Il y a eu un renforcement des projets éducatifs dehors [...] ça a un impact sur les propositions de séjours. On a renforcé un réseau d'acteurs et leurs compétences. »

Coordnatrice pédagogique du Collectif Pétale

## Impact sur l'attractivité touristique : des séjours collectifs pour faire découvrir le territoire

### Des enfants de toute la France accueillis en séjours collectifs en ARA

Les séjours collectifs sont pour les enfants et adolescents l'occasion de découvrir une nouvelle région. Les organisateurs et hébergeurs de séjours collectifs en Auvergne-Rhône-Alpes estiment accueillir des enfants issus pour la majeure partie des autres régions de France. Le secteur des séjours collectifs permet par conséquent d'accueillir et de faire découvrir la région à de nombreux enfants, susceptibles de revenir dans le cadre d'un nouveau séjour ou avec leurs proches.

Les collectivités locales, en particulier de région parisienne, sont nombreuses à détenir un patrimoine immobilier pouvant accueillir des séjours de vacances, non pas sur leur territoire, mais sur d'autres régions, telles que l'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, ces communes propriétaires font venir chaque année de nombreux enfants de région parisienne en séjours de vacances pour découvrir les territoires de la région. L'impact sur la promotion des territoires est encore plus fort lorsque ces centres de vacances sont mutualisés avec plusieurs communes, envoyant chacune leurs enfants en séjours de vacances ou en séjours scolaires.

Par ailleurs, les organisateurs de séjours scolaires et de séjours accessoires aux centres de loisirs, sont davantage susceptibles d'opter pour une destination à l'échelle de la région, pour des raisons économiques d'une part, mais également en raison de la durée moins importante de ces types de séjours. Ces séjours de « proximité » permettent donc promouvoir auprès des enfants de la région le patrimoine local.

### Des organisateurs et hébergeurs de séjours collectifs de mineurs impliqués pour valoriser les atouts touristiques de la région

Fortement ancrés dans les territoires, les organisateurs de séjours de mineurs veillent à faire découvrir aux enfants le patrimoine naturel, historique, culturel ou encore gastronomique de la région. Des organisateurs proposent des séjours thématiques ou spécialisés, en lien direct avec les spécificités du territoire : cures thermales, découverte des volcans, séjours sportifs, etc.

Les hébergeurs de séjours collectifs jouent également un rôle clé dans la valorisation des atouts du territoire. Véritables « prescripteurs », ils accompagnent les organisateurs à construire les séjours en les guidant vers les acteurs ressources et les sites touristiques. Cette démarche de conseil permet également de faire découvrir aux organisateurs, aux enfants et autres publics accueillis les atouts du territoire moins connus. Dans le cadre d'une diversification des publics, certains hébergeurs proposent des prestations « sur mesure », pour accueillir des séminaires, cérémonies ou encore des réunions familiales, permettant de faire découvrir une « 1<sup>ère</sup> fois » le territoire à des publics qui ne seraient pas venus dans le cadre de vacances.

D'autre part les acteurs impliqués en faveur de l'accès aux vacances, tels que les comités d'entreprise, permettent également de renforcer l'attractivité de séjours et *in fine* des territoires qui les accueillent, grâce à des partenariats avec des organisateurs de séjours.

## Les séjours collectifs : une mise en lumière des acteurs et des sites du territoire



### ❑ Vacances Voyages Loisirs et le Chalet Les Bartavelles :

- Des centres de vacances appartenant aux communes de Gentilly et de Courbevoie, attirant de nombreux enfants venant de région parisienne dans le cadre de séjours de vacances et de séjours scolaires.

### ❑ Hébergement Clair Matin UFCV, le Club Vercors, et le Chalet Les Bartavelles :

- Des organisateurs et hébergeurs qui jouent un rôle de « prescripteur » et guident les publics vers des acteurs touristiques partenaires.

“ On envoie les publics vers les sites d'intérêt. On aide les responsables à construire leur séjour. C'est ça notre rôle, être du conseil pour les organisateurs. ”

Gérant de l'hébergement Clair Matin

### ❑ CSE Michelin :

- Un partenariat avec un vingtaine d'organisateur de séjours, inscrits dans le tourisme social, pour promouvoir les séjours auprès des adhérents du CSE et salariés de Michelin.



# 4.

UN FORT POTENTIEL SUR LES TERRITOIRES : DES OPPORTUNITÉS DONT LES ACTEURS SE SAISISSENT POUR RÉINVENTER LES VACANCES

## Opportunité n°1 : une dynamique de proximité via la mobilisation des centres de loisirs, services jeunesse, écoles, ou comités d'entreprises

### Les ALSH : un levier pour initier les enfants aux séjours de vacances

L'Auvergne-Rhône-Alpes est la 1<sup>re</sup> région de France pour l'accueil de séjours collectifs pour mineurs, dont une majorité d'enfants venant de région parisienne et des grandes agglomérations. Pour autant, la région peut compter sur un grand nombre de mineurs susceptibles de participer aux séjours proposés par les organisateurs présents sur le territoire (en 2019, la région compte 1 494 541 de jeunes âgés de 5 à 19 ans).\*

- Les centres de loisirs de la région, principalement gérés par des associations et des collectivités locales, développent des offres de séjours accessoires aux familles. Or, selon une étude menée par l'OVLEJ, parmi les usagers des centres de loisirs en France en 2016, ceux qui sont partis au moins une fois en mini-camp sont 2 fois plus nombreux que les autres à avoir par la suite fréquenté un séjour de vacances.\*\*
- La collaboration des organisateurs de séjours collectifs avec les centres de loisirs peut donc permettre d'initier les enfants à un séjour court accessoire et leur donner envie de participer à un séjour de vacances plus long. Une initiation à la découverte d'activités et à la mixité sociale qui peut s'inscrire dans un parcours initiatique renforçant également les liens entre les acteurs des territoires autour des valeurs portées par l'éducation populaire.

### Des organisateurs qui initient des partenariats avec les acteurs de proximité pour rassurer les familles et encourager l'inscription en séjour collectif

- La confiance des représentants légaux éprouvée envers l'organisateur d'un séjour de vacances constitue un facteur décisif dans le choix d'inscription. Selon l'étude menée par l'OVLEJ, 74 % des parents interrogés ont choisi d'inscrire leur enfant en mini-camp lorsque le centre de loisirs leur a proposé.\*\*
- Pour « démarcher », le partenariat avec les acteurs locaux (établissements scolaires, services jeunesse, centres de loisirs, comités d'entreprise) peut ainsi contribuer à mieux informer les familles, à donner du sens aux activités proposées dans le cadre d'un séjour. La proximité et la connaissance du prescripteur (comité d'entreprise) ou de l'organisateur (tel qu'une école, un service jeunesse) peuvent ainsi rassurer les parents sur les modalités de prise en charge de leurs enfants (en matière d'accueil et d'encadrement), leur donner confiance, les sécuriser et « désamorcer » leurs inquiétudes.

\* Panorama statistique 2019, DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.

\*\* Isabelle Monforte, Dossier d'étude Cnaf 187, « Centres de loisirs, mini-camp, colos : quand les parents font le choix du collectif », OVLEJ, 2016.

## Une opportunité incarnée par les acteurs du territoire



- **Accueil de loisirs du service jeunesse de la commune de Poizat :**
  - Proposition de séjours accessoires, de « mini-camps » pour initier les enfants aux séjours collectifs et faire découvrir le territoire, à travers un séjour court, à proximité du centre.
- **AEP Volcana et Île aux enfants :**
  - Mise en œuvre d'une activité d'accueil de loisirs qui permet de faire connaître l'association aux enfants et à leurs parents, d'initier les enfants à l'esprit collectif et donner envie aux enfants de partir en séjour au sein de cette association.
  - Démarchage auprès des écoles et des centres de loisirs de la région pour proposer le séjour « Ma 1<sup>ère</sup> colo » pour initier les enfants au départ en séjour de vacances au sein d'une structure du territoire.
- **CSE de Michelin :**
  - Des collaborations étroites avec des opérateurs choisis partageant des projets éducatifs aux valeurs de l'éducation populaire.
  - Proposition aux adhérents et salariés d'aides au départ en séjour en fonction du quotient familial, séjours de proximité ou journées avec les parents pour faire connaître les structures organisatrices.

“ **Les vacances, ne sont plus seulement des départs loin, pendant plusieurs semaines, ce sont aussi des week-end, des courts séjours, dans des logiques de découvertes « d'ailleurs de proximité »** ”

Secrétaire général, CSE Clermont-Ferrand

- **Vacances Voyages Loisirs :**
  - Association organisatrice de séjours, administrées par les élus des 19 communes adhérentes : proximité avec les élus du territoire qui permet de rassurer les parents sur l'association et le projet éducatif.

## Opportunité n°2 : une dynamique de diversification de l'offre et des publics dans une perspective de renforcement de l'activité

### La recherche de l'équilibre économique via une diversification des publics et de l'offre

- Afin de diversifier les sources de financements et compenser la perte d'activité pour les ACM, des organisateurs et hébergeurs font évoluer leur offre en proposant de l'accueil ou de l'organisation de séjours pour adultes, seniors, sportifs, enfants en situation de handicap ou encore « sur mesure ». Cette diversification de l'activité permet d'élargir le type de public.
- La diversification des publics permet aux hébergeurs et organisateurs de séjours de profiter de la complémentarité entre les différents types de séjours répartis sur une période plus large : séjours scolaires de janvier à juin, séjours de vacances durant les vacances scolaires, séjours adultes toute l'année. L'objectif est d'accueillir un (ou des) public(s) sur toutes les périodes de l'année, même en dehors des périodes d'accueil des ACM. Les enjeux sont ainsi de :
  - ✓ Faire vivre le territoire hors saison, auprès de différents publics.
  - ✓ Atteindre un équilibre économique, supporter les charges fixes.
  - ✓ Recruter et pérenniser les équipes.
- Une étape de diversification de l'activité et des publics qui nécessite un réaménagement des locaux, initialement conçus pour l'accueil de mineurs, pour répondre aux demandes de groupes adultes.

### Une modernisation du patrimoine des hébergeurs et organisateurs de séjours de mineurs pour « ré-enchanter » les vacances et diversifier l'activité et les publics

En Auvergne-Rhône-Alpes, des dynamiques d'investissement se mettent en place, ayant pour objectif de préserver des espaces dédiés aux séjours de mineurs, tout en s'adaptant aux réalités économiques du territoire et des hébergeurs :

- Un partenariat avec les comités d'entreprises pour réaliser un investissement de patrimoine mixte, visant à proposer des offres de séjours familles, mineurs, correspondant aux envies des salariés.
- Un accompagnement des associations pour préserver le patrimoine et diversifier leurs sources de financements en termes d'investissements.
- Un investissement des collectivités territoriales pour financer la rénovation d'un centre de vacances.

## Une opportunité incarnée par les acteurs du territoire



### □ Club Vercors :

- Une diversification de son activité d'hébergement pour accueillir des séjours de vacances, des séjours scolaires, mais également des groupes d'adultes et cérémonies. Un élargissement des publics permet à l'hébergement de maintenir une activité durant toute l'année et de pérenniser des emplois.

### □ AEP Volcana et Île aux Enfants :

- Une diversification de l'activité pour compenser la diminution des taux de remplissage des séjours de vacances : création d'une activité d'accueil de loisirs qui permet de « lisser » l'activité de l'association de rallonger la durée des contrats de travail des animateurs saisonniers.

### □ Hébergement Clair Matin UFCV :

- Un centre appartenant à la Communauté de Communes Riom Limagne & Volcans entièrement rénové par la collectivité qui a souhaité investir dans un espace d'hébergement neuf, à proximité du site très touristique Vulcania. Une rénovation qui permet au gérant d'accueillir non seulement des séjours scolaires et de vacances mais également des groupes d'adultes et des personnes en situation de handicap.



*Il s'agit d'un choix économique et politique d'une collectivité de se doter d'un outil qui n'existait plus à une époque où une clientèle scolaire était essentielle au site Vulcania.*



Gérant de l'hébergement Clair Matin UFCV



## Opportunité n°3 : une dynamique partenariale et de mutualisation en faveur d'une préservation et de la rénovation du patrimoine immobilier

### La mutualisation des équipements pour augmenter l'occupation des centres et élargir le public

- Afin de renforcer leur activité et d'étendre la saisonnalité, plusieurs organisateurs de séjours mutualisent leurs équipements.
- Si cette démarche partenariale permet aux organisateurs d'accueillir un nombre plus important de séjours et d'assurer une continuité de la fréquentation dans l'année, elle permet également aux prescripteurs ou organisateurs de profiter d'autres centres de vacances et ainsi de diversifier les destinations à proposer aux familles tout en accueillant un public plus large (groupes d'adultes ou familles).

### Une nouvelle offre pour l'utilisation des équipements qui permet d'envisager des opportunités pour préserver le patrimoine

- Plusieurs hébergeurs d'ACM développent par ailleurs des projets de mise à disposition des équipements pour d'autres acteurs locaux repérés sur le territoire (associations, centres de loisirs, écoles, etc.).
- Une démarche qui nécessite d'engager une réflexion et de repenser l'utilisation des hébergements et équipements pour répondre à des besoins plus larges (activité sportive, espaces accessibles et réglementés pour l'accueil d'enfants et d'adultes).
- Des dynamiques partenariales se créent localement, notamment avec les collectivités territoriales, afin d'assurer la rénovation des équipements, et de mutualiser l'utilisation des équipements sur un même territoire donnant lieu à de nouvelles formes de collaborations (association de communes, SCIC, etc.).

### Des partenariats entre organisateurs et hébergeurs pour optimiser le taux de remplissage des centres

- Des dynamiques partenariales émergent sur les territoires entre les acteurs locaux afin de garantir l'accueil de l'ensemble des séjours scolaires et de vacances : les différents hébergeurs équilibrent mutuellement leur taux de remplissage.
- Lorsqu'un organisateur ou un hébergeur n'a plus de capacité d'accueil, celui-ci peut envoyer sa clientèle vers un autre centre à proximité. Des pratiques qui répondent aux besoins des familles et qui renforcent les dynamiques partenariales.
- Une démarche partenariale particulièrement favorable aux structures qui lancent leur activité et qui souhaitent consolider leur clientèle.

## Une opportunité incarnée par les acteurs du territoire



### □ Vacances Voyages Loisirs :

- Une association de 19 communes adhérentes qui assure la gestion et la mutualisation des centres des communes : une offre de séjours démultipliée pour les habitants et un taux de remplissage renforcé grâce à l'accueil de séjours de vacances et scolaires venant des différentes communes adhérentes.
- 9 centres utilisés dans le cadre de séjours scolaires et de vacances des 19 communes adhérentes, entretenus et rénovés par les communes propriétaires et par l'association gestionnaire.

« **C'est un positionnement politique, une volonté de défendre le droit aux vacances, de mutualiser le patrimoine pour permettre aux enfants de partir en vacances dans différents centres**

Responsable du projet éducatif de Vacances Voyages Loisirs

### □ CSE de Michelin :

- Des partenariats avec les acteurs du tourisme social et les collectivités, sous forme de SCIC, permettant d'engager des moyens financiers importants pour réhabiliter les centres de loisirs et accueillir un plus large public.

« **Il faut oser des choses différentes, ne pas rester dans la facilité. Innover et expérimenter pour donner le droit d'accès aux vacances pour tous.**

Secrétaire général, CSE Clermont-Ferrand

### □ Hébergement Clair Matin UFCV et AEP Volcana et Île aux enfants :

- Partenariat entre l'hébergeur et l'organisateur : envoi des publics vers l'hébergement Clair Matin UFCV lorsque AEP Volcana n'a plus de capacité d'accueil.

« **Il y a un maillage très fort sur la Bourboule, avec l'AEP Volcana et Île aux enfants notamment. On essaye d'optimiser les équipements des uns et des autres.**

**Il y a une nécessité de travailler ensemble**

## Opportunité n°4 : des démarches collaboratives nouvelles qui favorisent la cohérence du parcours éducatif autour des différents temps de la jeunesse

### La mise en synergie de l'ensemble des acteurs de l'éducation pour construire un projet éducatif cohérent qui répond aux besoins du territoire

- Le développement des collaborations entre les différents acteurs de l'éducation du territoire pour déployer une politique éducative cohérente (acteurs éducatifs locaux, associations, services de l'État, Éducation nationale, collectivités territoriales) favorise les liens entre l'éducation scolaire et l'éducation populaire.
- La mise en relation des acteurs de l'éducation pour mettre à profit les compétences de chacun, partager les connaissances, les initiatives expérimentées, mieux comprendre les contraintes, les interdits et les enjeux des ACM.
- L'organisation d'espace de concertation entre les acteurs éducatifs de terrain et les acteurs institutionnels permet de proposer un **parcours éducatif** de qualité aux enfants, assurer une complémentarité autour des différents temps de la jeunesse (temps scolaires, périscolaires et extrascolaires) et changer le regard des enfants sur l'école et celui des parents sur les structures associatives.

### Le développement d'une démarche de travail collective à différentes échelles pour améliorer l'offre de séjours

- La construction de réseaux à l'échelle départementale, régionale voire nationale entre les acteurs pour former aux métiers de l'animation, partager les expériences, les pratiques et les outils et permettre une bonne identification des acteurs ressources.
- L'organisation de temps de travail collectif pour développer les compétences des professionnels, faire circuler les informations, accompagner aux changements de pratiques, et à terme améliorer l'offre de séjours.

### Le déclioisonnement des secteurs pour une approche transversale des séjours collectifs

Par la réglementation et les activités proposées, les séjours collectifs recouvrent différents enjeux (éducatifs, sportifs, culturels, environnementaux, santé, etc.). À ce titre, certains acteurs optent pour une démarche collaborative entre les différents secteurs qui favorise l'articulation des réflexions et un renforcement de l'offre. Cette démarche partagée passe notamment par :

- La diffusion de la connaissance et la formation des animateurs aux nouvelles pratiques, tout en garantissant le respect de la réglementation (hygiène, sécurité, alimentaire).
- La mutualisation des connaissances et compétences pour proposer des activités éducatives de qualité, qui prennent en compte les enjeux éducatifs, sportifs, santé (tiques, Covid-19), environnementaux (activités en plein air, découverte, accessibilité des espaces naturels).



## Une opportunité incarnée par les acteurs du territoire

### □ Vacances Voyages Loisirs :

- Une association organisatrice de séjours regroupant 19 communes adhérentes, administrée par les élus, qui prennent part à la conception du projet pédagogique qui s'insère dans les projets éducatifs de territoire des communes.

“ **Le projet éducatif de VVL est réalisé en commun avec les villes adhérentes propriétaires. C'est une extension du projet éducatif global de la ville.** ”

Elue de la commune de Gentilly, membre du Comité directeur de Vacances Voyages Loisirs

### □ AEP Volcana et Île aux Enfants :

- Une offre éducative articulée autour des différents « temps » de la jeunesse : séjours de vacances, séjours de vacances et centre de loisirs grâce à des partenariats avec l'Éducation Nationale pour la conception et l'organisation de séjours scolaires adaptés aux souhaits des enseignants.

### □ Collectif Pétale :

- Une association qui œuvre à la mise en synergie des acteurs de terrains et institutionnels pour faire émerger une culture partagée entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Un réseau qui organise de nombreux événements avec des animateurs, organisateurs de séjours, acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle de l'Ardèche, mais aussi de la région pour partager les pratiques et les connaissances.

“ **Ça ne concerne pas un acteur dans son coin. On est dans une stratégie de territoire. [...] On met en commun les valeurs. On a la volonté de travailler en gouvernance partagée.** ”



## Opportunité n°5 : l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : de nombreuses initiatives en présence

### L'EEDD en Auvergne-Rhône-Alpes : des enjeux forts pour le territoire et les ACM

Riche d'un patrimoine naturel remarquable, la région Auvergne-Rhône-Alpes accueille sur son territoire de plus en plus de séjours dont les activités sont en lien avec l'éducation à l'environnement. De nombreuses dynamiques se créent autour de cette thématique dans l'organisation de l'offre de séjours collectifs de mineurs car l'EEDD présente plusieurs intérêts :

- Une valorisation du patrimoine naturel de la région : les séjours permettent de faire découvrir aux enfants venant de toute la France la diversité des paysages de l'Auvergne-Rhône-Alpes : volcans, montagne, campagne, etc.
- Une mobilisation d'une thématique attrayante pour les plus jeunes, et ayant un réel intérêt pédagogique pour les séjours de vacances et scolaires : la jeunesse est fortement sensibilisée à l'écologie, notamment à travers l'école. Cette thématique permet d'établir un pont entre les activités proposées (découverte de la nature, activités en plein air) et l'utilité sociale du séjour collectif de mineurs.
- Une thématique qui répond également aux aspirations des familles qui expriment de nouveaux besoins d'authenticité et de proximité, notamment en lien avec les acteurs locaux et de proximité, via les séjours courts, ou les circuits courts.
- Un moyen pour diminuer les coûts du séjour : proposer des activités de découverte de l'environnement est l'occasion d'organiser une majorité d'activités en extérieur et d'opter pour un couchage en tente, mais aussi une alimentation durable et locale, assurée par les acteurs et en partenariats avec des prestataires du territoire.

### Des réseaux qui accompagnent les ACM à adopter des pratiques plus durables, susceptibles d'avoir un impact social fort

Si la thématique du développement durable constitue un levier pour les séjours de la région Auvergne-Rhône-Alpes, elle devient également un enjeu dans la gestion des ACM.

- L'éducation à l'environnement permet d'assurer une sensibilisation à long terme des enfants aux pratiques écologiques. Elle est également un facteur de responsabilisation.
- Néanmoins, cet apprentissage nécessite une mobilisation importante des équipes d'animation. À ce titre, la région ou encore les acteurs associatifs du territoire mettent à disposition des ACM des outils pour les accompagner à changer leurs pratiques (restauration, gestion des déchets, etc.), tels que le dispositif pédagogique *Stop au Gaspil*.

## Une opportunité incarnée par les acteurs du territoire



### Collectif Pétale :

- Réseau d'acteurs de l'EEDD qui œuvre à faire émerger des dynamiques entre les territoires et les secteurs, à créer des espaces de concertation entre les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain et à accompagner l'ensemble des acteurs de l'éducation pour faire évoluer l'offre d'animation, de séjours et le parcours éducatif des enfants.

*« Je pense que c'est un vrai levier. Il faut que l'on comprenne les freins. Il faut donner confiance aux animateurs. De moins en moins de gens ont eu un vécu en extérieur. Ils ne savent plus faire, simplement et en sécurité. Il faut donc le vivre avec d'autres professionnels. [...] Pour les structures, ce n'est pas la motivation qui manque, mais ils ne sont pas sur d'eux. Il faut redonner envie et les outiller. »*

Coordinatrice pédagogique du Collectif Pétale

### Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche

- Une association qui propose des séjours avec un contenu pédagogique en lien avec l'EEDD et qui gère un centre de vacances spécialisé dans l'EEDD, labellisé « Citoyenneté Environnement Développement Durable ».

### Club Vercors

- Un hébergeur en partenariat avec une association d'EEDD et qui assure une sensibilisation à la consommation en circuits courts et de saison.

### AEP Volcana et Île aux Enfants :

- L'organisation d'activités permettant la découverte de l'environnement, la vallée de Sancy, des volcans, des séjours spécialisés sur l'éducation à l'environnement, construits autour du thème de « La place de l'Homme dans son environnement », visant à sensibiliser à l'écologie et à apporter des connaissances sur l'environnement, le rôle de l'Homme, l'impact de ses activités, la préservation de la nature.



# 5.

## CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

Ce qu'on doit retenir

# Des constats et des opportunités à questionner sur les territoires

## L'étude du secteur des Accueils Collectifs de Mineurs : des constats figés

- Des constats parfois figés, des difficultés à comprendre ou expliquer certaines tendances observées.
- De nombreuses données manquantes : données économiques sur les organisateurs de séjours, données sur les mineurs (origine sociale, genre), type de séjours selon le type d'organisateur, etc.

## Le secteur des Accueils Collectifs de Mineurs : une évolution de l'offre et des publics

- Des organisateurs historiques (associations de l'éducation populaire, Comités d'Entreprises, scoutismes, Institution de Gestion Sociale des Armées) qui proposaient des séjours longs en faveur d'un projet pédagogique conciliant éducation, mixité sociale et accès égalitaire aux vacances mais qui diversifient leur offre.
- Un recul très net du nombre d'enfants de la classe moyenne depuis 10 ans environ.
- Un recul des séjours longs au profit des séjours accessoires aux ALSH proposés par les collectivités et des séjours courts et spécifiques portés notamment par les associations et le secteur marchand.
- Une augmentation de la fréquentation des jeunes de 6 à 13 ans, à l'inverse, une baisse significative de l'accueil des adolescents (14-17 ans) entre 2010 et 2019.
- Un constat partagé qui doit alerter sur la perte de mixité sociale et le risque d'homogénéisation des publics en fonction des séjours.



## Un secteur dynamique : des impacts multidimensionnels et des dynamiques fortes à essayer

- Des impacts pluriels (culturel et éducatif, économique, social, préservation du patrimoine, environnemental et touristique).
- Une nécessaire adaptation et un repositionnement stratégique (diversification des types de séjours et des publics, renforcement de la rentabilité des équipements, changement de modèles, évolution des métiers, etc.).
- Un renforcement des partenariats entre les acteurs locaux, l'utilisation des ressources locales pour le fonctionnement des séjours collectifs de mineurs.
- La mise en synergie de l'ensemble des acteurs de l'éducation pour construire un projet éducatif cohérent.
- La mise en place de stratégies ancrées sur les territoires avec l'éducation nationale, les collectivités, les entreprises du secteur marchand ou non marchand, etc.
- Un nécessaire décloisonnement entre les secteurs et le développement d'une approche transversale des séjours collectifs (et notamment éducation à l'environnement, médico-social, etc.).

# Préconisations

01

## SENSIBILISER LES ORGANISATEURS À LA VALORISATION DE L'UTILITÉ SOCIALE ET AUX IMPACTS DES ACM SUR LES TERRITOIRES

### « Constat » :



Les organisateurs mettent en place des initiatives qui ont des impacts sur les territoires. Des impacts pluriels qui semblent encore peu conscientisés ou valorisés : culturels et éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux, préservation du patrimoine, attractivité touristique.

### Pistes d'action



- 1 Sensibilisation/information sur les dimensions de l'utilité sociale, les enjeux de la valorisation via les réseaux (Francas, Léo Lagrange, Collectif Pétal, UNAT Jeunesse Plein Air, UFCV, Ligue de l'Enseignement, etc.)
- 2 Appui des acteurs à la démarche d'évaluation de l'impact sociétal dans une perspective de valorisation via les réseaux d'accompagnement (ex : DLA) et création d'un outil/référentiel
- 3 Soutien à la valorisation et à la communication des initiatives et expérimentations locales par les services déconcentrés de l'Etat (SDJES et DRAJES) et les têtes de réseaux

### Enjeux associés



- Valorisation de l'utilité sociale auprès des acteurs locaux
- Valorisation de l'impact sociétal des projets/actions
- Développement de la cohésion interne dans une démarche commune et partagée (caractère fédérateur)
- Renforcement de la légitimité au niveau local/et dans le réseau des acteurs
- Initiation d'une mise en synergie autour des enjeux de valorisation de l'impact social (IS : politique, économique, sociétal, environnemental, bien être, etc.)
- Soutien à expérimentation et à l'innovation: « Ne rien s'interdire »
- Valorisation dans une perspective de recherche de financements

02

## APPUYER LES DYNAMIQUES PARTENARIALES ET LA MISE EN SYNERGIE AUTOUR DES PROJETS DE TERRITOIRE, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LA JEUNESSE

### « Constat » :



Les organisateurs se saisissent d'opportunités, ou créent de nouvelles dynamiques à l'échelle locale ou régionale (via les réseaux) : connaissance réciproques, initiatives, définition de stratégie de territoire, développement de compétences, rénovation du patrimoine avec les acteurs locaux, etc.

### Pistes d'action



- 1 Renforcement des partenariats entre les organisateurs et les acteurs éducatifs des territoires (établissements scolaires, centres de loisirs, services jeunesse, etc.) soutenu par les collectivités territoriales et les SDJES
- 2 Inscription des projets et de l'offre d'activités dans un projet éducatif du territoire PEDT ou dans le cadre d'une Convention territoriale globale (CTG) prenant en compte les forces vives du territoire (environnement, tourisme, ressources locales, prestataires, etc.)
- 3 Appui au développement de la transversalité sectorielle (culture, sport, environnement, médico-social, IAE, etc.) ou en lien avec les publics (enfance, jeunesse, personnes en situation de handicap, etc.)

### Enjeux associés



- Renforcement des partenariats locaux et des liens entre éducation scolaire et éducation populaire
- Concertation sur les projets et priorités locales et renforcement des collaborations pour une économie de proximité, emploi local, tourisme, etc.
- Développement de stratégies territoriales partagées inscrites dans une logique de continuité éducative/parcours éducatif (articulation des temps scolaires, péri et extra scolaires et de loisirs)
- Mise en place de réponses adaptées aux regard des besoins
- Renforcement de la légitimité/crédibilité/identification des organisateurs au sein d'un réseau d'acteurs territoriaux
- Communication sur l'offre, donner à connaître et rassurer les familles

# Préconisations

03

## ACCOMPAGNER À L'OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS À DE NOUVEAUX PUBLICS ET FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LES SECTEURS POUR ÉLARGIR L'OFFRE

### « Constat » :



Ponctuellement, les acteurs impulsent des dynamiques de changements, voire engagent des mutations profondes qui impactent leur offre, leurs pratiques, leur organisation et questionnent parfois leur modèle économique et juridique (nouveaux publics, nouveaux séjours, réhabilitation du patrimoine, etc.).

### Pistes d'action



1

Soutien des organismes à une diversification de l'offre d'accueils pour accueillir de nouveaux publics (groupes scolaires, adultes, familles, etc.) via des études d'opportunité ou de faisabilité favorisant le renforcement ou changement des modèles économiques, l'ingénierie (ex : DLA, réseaux)

2

Questionnement sur l'évolution des besoins en formation et aux nouveaux métiers au regard des mutations du secteur en s'appuyant notamment sur les réseaux (développement de compétences, mutualisation des outils, des pratiques et du personnel)

3

Appui à la transversalité et aux partenariats avec les acteurs locaux de l'environnement, de l'EEDD, du secteur médico-social, culturel, sportif, etc. favorisant la mutualisation des compétences et la mise en synergie, la découverte de nouveaux publics, de nouveaux métiers

### Enjeux associés



- Questionnement sur les modèles économiques
- Accompagnement au changement : repenser les modèles
- Renforcement des partenariats entre les acteurs du secteur, entre les secteurs et avec les autres partenaires (collectivités, secteur marchand, fondations, etc.)
- Préservation du patrimoine en lien avec des partenaires locaux (collectivités notamment)
- Développement des compétences et sécurisation de l'emploi
- Identification des besoins des structures et organisateurs
- Renforcement des partenariats avec les collectivités, acteurs de l'ESS, acteurs locaux

04

## RÉ-INVENTER LES VACANCES POUR DONNER GOÛT AUX ENFANTS ET RASSURER LES PARENTS EN DIVERSIFIANT L'OFFRE, LES ACTIVITÉS ET LES TYPES DE SÉJOURS

### « Constat » :



Après avoir observé une baisse d'attractivité et/ou d'accessibilité des jeunes mineurs aux séjours de vacances, les organisateurs initient et expérimentent de nouvelles pratiques pour adapter leur offre.

### Pistes d'action



1

Organisation de séjours de vacances plus courts et autour de nouvelles thématiques et activités (écologiques, sportives, mini-camps avec les parents, classe découverte, tourisme, découverte du territoire, EEDD, etc.)

2

Mise en valeur d'une offre diversifiée et de sa plus-value via une communication élargie passant par les réseaux, les collectivités et les partenaires locaux de la jeunesse, de la formation et de l'emploi et les DRAJES et SDJES

3

Prise en compte des problématiques et priorités locales en lien avec la jeunesse et la parentalité (ex : enfants en difficultés, jeunes décrocheurs, insertion sociale et professionnelle, difficultés de mobilité, besoins dans les QPV, etc.)

### Enjeux associés



- Meilleure visibilité sur une offre diversifiée
- Modernisation de l'image des séjours de vacances
- Diffusion des valeurs de l'éducation populaire (mixité, égalité, citoyenneté, etc.)
- Diffusion large sur les métiers de l'animation et l'offre de formation
- Inscription dans les projets territoriaux et champs de compétences des collectivités
- Prise en compte de l'expertise des organisateurs dans les projets de territoire (éducatifs, mais également parentalité, etc.)

05

**RENFORCER LA CONNAISSANCE SUR LES ORGANISATEURS (AVEC HÉBERGEMENT), LEURS RÉALITÉS, LEURS BESOINS ET LEUR IMPACT****« Constat » :**

Des données quantitatives et qualitatives qui limitent le niveau de connaissance des caractéristiques du secteur et du (ou des) modèle(s) économique(s) des organisateurs de séjours avec hébergement.

**Pistes d'action**

- 1 Etre en capacité d'identifier les organisateurs qui proposent uniquement des séjours de vacances avec hébergement pour mieux cibler leurs caractéristiques ou besoins (via les bases de données)
- 2 Réalisation d'une analyse fine de quelques structures (5) permettant une analyse des modèles économiques (dont modèles de revenus et structure des coûts)
- 3 Recensement des bonnes pratiques et des initiatives à valoriser et pouvant donner lieu à des temps d'échanges et de partage (localement ou lors d'une rencontre nationale)

**Enjeux associés**

- Meilleure connaissance des modèles économiques et situations financières
- Identification et partage des bonnes pratiques
- Meilleure connaissance des initiatives locales, capitalisation
- Partage de la réflexion et des initiatives
- Mise en valeur de démarches inspirantes
- Renforcement et initialisation de nouveaux partenariats
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs

06

**SOUTENIR LA RECHERCHE DE CONNAISSANCES DES BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES (PARENTS, ENFANTS) SUR LES LOISIRS ET LES VACANCES****« Constat » :**

Les acteurs s'interrogent sur l'évolution des besoins des familles, les attentes des jeunes et observent des représentations prégnantes sur les séjours de vacances. L'âge apparaît également comme un facteur déterminant dans la fréquentation des ACM.

**Pistes d'action**

- 1 Réalisation d'une enquête représentative auprès des familles (à l'échelle régionale et/ou d'enquêtes locales (permettant de tenir compte des spécificités des publics ou des territoires)
- 2 Réalisation d'une enquête représentative auprès des jeunes pour mieux identifier les attentes en fonction des tranches d'âge (- de 6 ans, 6-13 ans et 14-17 ans)
- 3 Activation des réseaux permettant de faire remonter les informations et la connaissance sur les besoins des publics accueillis et en lien avec les problématiques locales

**Enjeux associés**

- Renforcement de la connaissance sur les besoins en matière de vacances
- Evolution de l'offre et des réponses adaptées aux attentes des familles au regard des besoins locaux
- Prise en compte des attentes des enfants et adolescents
- Adaptation de l'offre et anticipation sur de nouveaux besoins
- Lutte contre les représentations négatives sur les séjours de vacances
- Prise en compte de l'expertise des réseaux sur les évolutions en présence
- Développement de l'offre touristique familiale



# 6.

## ANNEXES

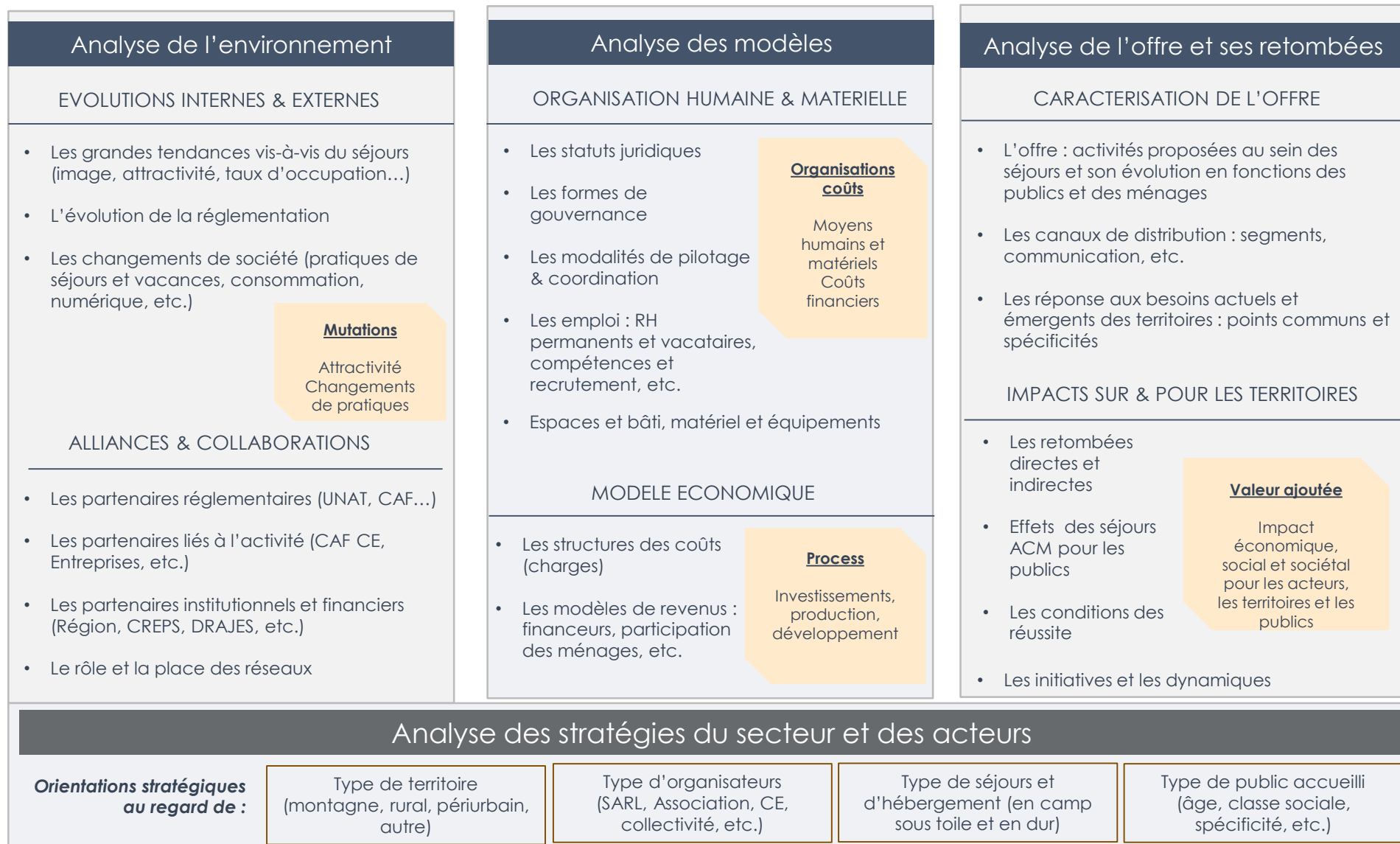
Les personnes entretenues et les axes de questionnement



## Les personnes entretenues (réalisation d'entretiens téléphoniques) pour la phase de diagnostic

Organisme	Nom	Fonction
DJEPVA	Anne SARA	Chargée de qualité éducative des ACM
OVLEJ	Natacha DUCATEZ	Chargée de mission
INJEP	Yaelle AMSELLEM-MAINGUY	Chargée de recherche
UFCV	Hélène ANGLARET	Déléguée régionale ARA
CRAJEP	Franck PRESUMEY	Président ARA
Francas UR	Gilles DE ROSA	Déléguée régionale ARA
JPA ARA	Christian TETE	Président Rhône et métropole de Lyon
DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes/PJVVA	Damien LE ROUX	Adjoint à la cheffe de pôle
	Richard PRIVAT	Inspection, contrôle et évaluation
UNAT	Louise FENELON	Administratrice
SDJES 38	Isabelle BECU-SALAUN	Inspectrice Jeunesse et Sports Cheffe de pôle Jeunesse Sports Vie Associative
SDJES 38	Marilyne DEGLISE-FAVRE	ACM BAFA
Ligue de l'enseignement 38	Franck PRESUMEY	Secrétaire général
Francas 38	Sarah BOUKAALA	Directrice
SDJES 74	Fabien BASSET	Chef de service - inspecteur
SDJES 07	Lionel MIGLIORINI	CEPJ
SDJES 63	Christelle BONATON	CEPJ

## 3 axes d'analyse pour identifier et valoriser les nouvelles dynamiques



## 6 types d'impacts des séjours collectifs de mineurs à questionner

Types d'impacts	Éléments questionnés
<b>Culturel et éducatif</b>	<p><b>L'offre éducative et culturelle des ACM pour les mineurs en séjours collectifs et les mineurs issus du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume et types d'activités éducatives et culturelles accessibles pendant et hors période de séjours de vacances</li> <li>▪ Mise à disposition d'équipements de la collectivité pour les organisateurs de séjours (sur quelle période ? dans quel cadre?)</li> <li>▪ Accès des participants aux séjours de vacances à l'offre d'activités existante à l'année ou mise en œuvre à destination du public touristique (dont séjour de vacances)</li> <li>▪ Proposition de temps éducatifs et culturels aux mineurs en séjours collectifs</li> <li>▪ Types de partenariats avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire (visite, animation, etc.)</li> <li>▪ Relations entre les acteurs éducatifs et culturels du territoire</li> </ul>
<b>Economique</b>	<p><b>Echanges économiques entre les organisateurs de séjours de vacances et les collectivités et acteurs économiques du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Type de dépenses (hébergements, restauration, commerces, transports, loisirs)</li> <li>▪ Partenariats avec acteurs économiques du territoire (prestataires d'activités, producteurs locaux, etc.)</li> <li>▪ Volume d'achats des ACM auprès des structures économiques du territoire ou extraterritoriales</li> <li>▪ Recrutement local de personnel (nombre ETP, type de contrat, durée hebdomadaire des contrats, type de poste, origine géographique des personnes recrutées (territoriales, extraterritoriales, etc.)</li> <li>▪ Nécessité pour les acteurs économiques et collectivités du territoire de recruter du personnel supplémentaire en période de séjours de vacances pour mineurs (nombre ETP, type de contrat, durée hebdomadaire des contrats, type de poste, origine géographique des personnes recrutées (territoriales, extraterritoriales, etc.)</li> </ul>
<b>Social</b>	<p><b>L'évolution de l'accès aux vacances et aux loisirs des mineurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et profils des mineurs accueillis en séjours collectifs (origine géographique, âge)</li> <li>▪ Mixité des publics (enfants en situation de handicap, intergénérationnel, classes sociales)</li> <li>▪ Tarifs des séjours (tarifs préférentiels, aides sociales)</li> <li>▪ Prêt de matériels et d'équipements pour le départ en séjour</li> <li>▪ Transmission de valeurs (vivre ensemble, solidarité, citoyenneté)</li> </ul>

Types d'impacts	Éléments à questionner
<b>Patrimoine immobilier et équipement</b>	<p><b>Création et entretien du patrimoine immobilier et des équipements du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Typologie du patrimoine et des équipements</li> <li>▪ Etat général et coûts d'exploitation et d'entretien moyens</li> <li>▪ Construction de nouvelles structures</li> <li>▪ Type de bâtiments restaurés</li> <li>▪ Type et montant des travaux engagés</li> <li>▪ Motifs des travaux engagés (mise aux normes, mise en valeur de patrimoine, etc.)</li> <li>▪ Type de soutien financier (CAF, ministère, etc.)</li> <li>▪ Influence sur l'attractivité et l'image du territoire</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<p><b>L'évolution de la sensibilisation des mineurs aux enjeux environnementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Découverte des richesses naturelles du territoire</li> <li>▪ Sensibilisation à la fragilité du patrimoine naturel du territoire</li> <li>▪ Sollicitation d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable</li> <li>▪ Sollicitation de producteurs locaux pour proposer aux publics une alimentation durable et locale</li> </ul>
<b>Attractivité touristique</b>	<p><b>Evolution de l'attractivité touristique du territoire depuis la mise en place des séjours de vacances pour mineurs (dans le cas d'une création récente) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution de l'affluence touristique</li> <li>▪ Profils des touristes (origine géographique, âge, etc.)</li> <li>▪ Partenariats avec les acteurs touristiques du territoire</li> <li>▪ Découverte du territoire par les mineurs en séjours collectifs</li> <li>▪ Création de structures touristiques (hébergement, restauration)</li> <li>▪ Développement d'activités touristiques (visites, activités, événements, etc.)</li> </ul>